



Assemblée générale

Cinquante et unième session

25^e séance plénière

Lundi 7 octobre 1996, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est S. E. Amdemicael Kahsai, Chef de la délégation de l'Érythrée, auquel je donne la parole.

M. Kahsai (Érythrée) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Je souhaite également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, qui a présidé l'Assemblée générale à sa cinquantième session ordinaire.

L'Assemblée conviendra avec moi qu'aujourd'hui les relations internationales sont caractérisées par deux tendances contradictoires. D'une part, il y a un désir réel et un mouvement délibéré de nature à renforcer la coopération internationale grâce à l'expansion du commerce et de l'investissement. Cette tendance est inextricablement liée à la poursuite et au maintien de la paix et de la stabilité. Cependant, nous assistons parallèlement et en contradiction avec cette tendance positive, à une prolifération de petits et de grands conflits dans diverses régions du monde, qui sont dus à des causes diverses. La recherche de mécanismes viables tendant à réduire ces conflits et à leur trouver une

solution permanente afin de promouvoir la coopération internationale pour le bien-être de l'humanité reste, par conséquent, le principal défi auquel l'ONU continuera d'être confrontée dans les années à venir.

La région de la corne de l'Afrique demeure également aux prises avec cette dichotomie. Du côté positif, les pays de la région sont attachés à la promotion de la coopération régionale et continuent de faire des efforts vigoureux à cette fin. Cela en réalité se manifeste par les progrès sensibles réalisés à ce jour pour revitaliser l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement, instrument régional devant permettre de réaliser cet objectif. En même temps, la région continue de souffrir en raison des conflits internes graves qui sévissent à l'intérieur de certains États membres. Les troubles sanglants qui ont détruit la trame sociale de la Somalie se poursuivent sans rien perdre de leur intensité; le conflit interne au Soudan aggravé et le climat de tension régionale créé par les activités du régime du Front national islamique (FNI) continuent de s'intensifier.

La quête de la paix et de la stabilité, avec toutes les possibilités qu'elles offrent pour le développement économique et social, revêt une importance particulière pour les peuples qui ont eu à souffrir des traumatismes physiques et psychologiques de la guerre. À cet égard, comme l'Assemblée le sait, mon pays a subi les graves conséquences d'une longue guerre qui a imposé d'énormes sacrifices à la population et détruit son infrastructure économique et sociale. En

conséquence, la paix est cruciale pour le jeune État d'Érythrée, car elle lui permettra de guérir les blessures de la guerre, de retrouver les occasions perdues et de reconstruire ce qui a été ravagé.

Mais les aspirations profondes et l'attachement de mon gouvernement au maintien de la paix continuent d'être contrecarrés par les actes hostiles et délibérés du régime du FNI au Soudan dont l'attitude antagoniste subversive à l'égard de l'Érythrée s'est manifestée dès sa prise du pouvoir en 1989. Il est inutile de souligner ici que ces actes de subversion et le terrorisme parrainé par l'État ne visent pas uniquement l'Érythrée mais qu'il s'agit en fait d'un instrument de la politique menée par le FNI aux fins de déstabiliser ses voisins et de réaliser ses desseins expansionnistes par la subversion et la violence.

Dans la poursuite de ces objectifs, le régime du FNI a soutenu et accueilli des terroristes venant de différents pays qu'il a laissés commettre des actes de sabotage et de terreur. On peut percevoir la main, à peine cachée, de Khartoum dans la série d'incursions frontalières menées par des groupes de mercenaires dans plusieurs pays de la région et les actes de terreur systématique sur la scène internationale.

Je dois souligner ici que mon gouvernement a tout mis en oeuvre pour réduire et dissiper le climat de tension créé par les actes du régime du FNI. En fait, mon gouvernement a appliqué avec patience et sans relâche une politique constructive pendant cinq longues années en espérant, contre tout espoir, que les autorités de Khartoum s'écarteraient du chemin dangereux où elles se sont engagées.

Malheureusement, la modération et la volonté de paix dont nous avons fait preuve n'ont fait qu'aiguïser l'appétit du FNI qui continue d'étendre ses tentacules de plus en plus loin. Les autorités de Khartoum ont non seulement refusé de répondre à ces appels continus mais elles ont au contraire multiplié le nombre d'actes de subversion et de terreur au-delà de toute limite.

Une autre question grave que je souhaite porter à l'attention de cette Assemblée est le mauvais traitement que subissent les réfugiés érythréens aux mains des autorités soudanaises. Le régime du FNI n'hésite devant rien pour faire obstruction au rapatriement organisé des réfugiés dans leur pays et commet des actes fâcheux afin de créer un fossé entre les réfugiés et la population du Soudan, laquelle a offert son hospitalité durant toutes les années de guerre. Et quand cette politique a échoué, le régime du FNI a commencé à soumettre les réfugiés à des peines d'emprisonnement arbitraires, à la torture et à l'exil après confisca-

tion de leurs biens par les forces de sécurité. En outre, des jeunes réfugiés ont été forcés de s'engager dans l'armée où ils ont subi un entraînement militaire avant d'être déployés dans des activités de subversion de l'autre côté de la frontière. Le rapatriement organisé de ces réfugiés, dont la phase pilote s'est terminée avec succès, est entravé par les prétextes douteux qu'invoque le FNI. Toutes ces pressions entraînent donc de très gros risques pour les réfugiés qui souhaitent rentrer chez eux.

Tous ces actes d'hostilité qui sont perpétrés par le régime du FNI dans le dessein de déstabiliser ses voisins devraient préoccuper cette Assemblée et la communauté internationale étant donné les répercussions qu'ils ont sur la sécurité régionale.

Je voudrais également rappeler l'incident survenu, en décembre 1995, entre l'Érythrée et la République du Yémen, à la suite de l'occupation par cette dernière de l'archipel érythréen de Hanish-Zuqar, à l'extrémité sud de la mer Rouge. Vu la situation sensible qu'il a créée, cet incident a immédiatement suscité l'inquiétude de la communauté internationale et des tentatives de médiation.

Le Gouvernement érythréen, qui avait dès le début cherché un arbitrage international à ce conflit, a accepté rapidement et avec reconnaissance les initiatives de médiation des Gouvernements de l'Éthiopie et de l'Égypte, et plus tard, celles du Secrétaire général de l'ONU, qui ont grandement aidé à relâcher la tension et ouvert la voie à un règlement pacifique. Lorsque la médiation du Gouvernement français a été proposée, le Gouvernement érythréen l'a acceptée sans réserve.

Ces décisions ont été prises par le Gouvernement érythréen tandis que des campagnes d'accusation irresponsables menées par des autorités yéménites se poursuivaient aux fins d'aggraver encore la situation. Certains milieux ont également cherché à attiser l'incident aux fins de servir leurs propres intérêts. Toutefois, la bonne foi et une volonté politique sincère ont prévalu.

Finalement, la modération et la prudence avec lesquelles la question a été abordée, parallèlement à l'intervention positive tant aux niveaux régional qu'international, ont permis d'aboutir à l'Accord sur les principes, signé à Paris, le 21 mai 1996, par les deux parties.

Dans cet accord, l'État de l'Érythrée et la République du Yémen ont fait connaître clairement qu'ils souhaitaient régler le conflit relatif à l'archipel de Hanish-Zuqar en le soumettant à une cour d'arbitrage. Depuis la signature de ce

document, on peut constater que l'évolution de la situation est positive et encourageante. Toutefois, la République du Yémen a prétendu que les forces érythréennes ont occupé l'île de Lesser Hanish le 10 août 1996, et la question a été renvoyée sans délai au Conseil de sécurité. En fait, des unités des forces érythréennes étaient présentes sur cette île tant avant qu'après la signature, le 21 mai 1996, de l'Accord sur les principes. En dépit de cette situation, le Gouvernement érythréen a retiré ses forces pour montrer sa bonne volonté et préserver le processus d'arbitrage et la paix dans la région.

Le Gouvernement érythréen n'a jamais cessé de répéter qu'il adhère à l'Accord de principes du 21 mai 1996, et il s'est engagé à se conformer aux décisions de la cour d'arbitrage. Je suis heureux de souligner que l'accord subsidiaire conclu entre les deux parties à Paris la semaine dernière, le 3 octobre, va permettre à la cour d'arbitrage d'entamer ses travaux au début de l'année prochaine.

La terrible réalité en Somalie ne peut qu'inciter la communauté internationale à rechercher les moyens de mettre fin à cette tragédie qui dure depuis trop longtemps. La situation est fort complexe et connue de tous. Toutefois, il est clair que quel que soit le soutien extérieur, la Somalie ne réussira pas à restaurer une situation normale tant que les Somaliens eux-mêmes ne font pas le bilan des tueries insensées qui ont déchiré le pays et ne prennent pas les mesures nécessaires pour encourager la paix et la réconciliation nationale. Il est vrai que les pays de la région auraient pu jouer un rôle de catalyseur dans cet effort multiple. Faute de prendre des mesures rationnelles et coordonnées aux niveaux régional et international, on pourrait assister à des événements encore plus regrettables. En effet, il semble y avoir aujourd'hui un nombre accru de protagonistes étrangers qui, profitant du vide actuel, cherchent à réaliser leurs desseins inavoués. La Somalie pourrait devenir un terrain fertile pour les groupes extrémistes. Dans l'intérêt des Somaliens et de la paix et de la stabilité régionales, il est crucial d'inverser cette tendance avant qu'il ne soit trop tard et de raviver l'initiative régionale.

L'évolution récente au Moyen-Orient qui semble avoir assombri l'accord d'Oslo préoccupe évidemment tous ceux qui souhaitent qu'un règlement durable vienne mettre fin au conflit entre Israéliens et Palestiniens. Quelles que soient les failles de l'accord, il ne peut y avoir d'option de rechange au processus de paix. Mon gouvernement lance donc un appel aux deux parties pour qu'elles poursuivent le processus de dialogue et de négociation afin qu'une paix durable, devant permettre d'assurer le bien-être de tous les peuples de la région, soit assurée.

Pour terminer, j'ajouterai que nous partageons les vues de nombreux États Membres concernant l'impérieuse nécessité de restructurer les organes de prise de décisions de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité continue de jouer un rôle vital dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation estime que le moment est venu de le revitaliser, de le démocratiser et d'améliorer sa valeur, son efficacité et sa légitimité afin qu'il reflète le caractère universel de l'Organisation. Des arguments puissants et convaincants ont été avancés par de nombreux orateurs pour souligner qu'aujourd'hui, le Conseil de sécurité n'est ni équitable ni représentatif. Les circonstances de la politique internationale ont changé si radicalement qu'il existe des raisons qui obligent de modifier le Conseil.

En dépit d'une aspiration largement partagée à la réforme, les discussions jusqu'ici n'ont pas vraiment abouti à l'accord général nécessaire. Nous croyons fermement que la souplesse et le compromis seront nécessaires. Il existe un certain nombre d'éléments intéressants dans les propositions, auxquels il faut porter une grande attention afin de faire aboutir les changements nécessaires.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Afghanistan, S. E. M. Abdul Rahim Ghafoorzai.

M. Ghafoorzai (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis, Monsieur, de vous féliciter au nom de ma délégation de votre élection au poste élevé de Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session.

Le traumatisme afghan, provoqué par d'autres mais subi par le peuple afghan, continue d'avoir des conséquences désastreuses pour notre pays. Pour le reste du monde, ce n'est peut-être qu'un conflit parmi d'autres. Mais pour les Afghans, ce conflit signifie agonie, douleur, pertes, traumatisme psychologique et incertitude de l'avenir. Nous ne devons pas oublier qu'il existe encore des raisons d'espérer. Cet espoir repose sur les contacts internationaux que j'ai eus avec d'autres représentants, et, à travers eux-ci, avec leurs concitoyens. L'Organisation des Nations Unies a été bâtie sur ce rêve, et aujourd'hui, ces contacts se font de nouveau — il s'agit du cinquante et unième contact.

Deux dates tragiques resteront dans l'histoire récente de l'Afghanistan : le 27 décembre 1979 et le 27 septembre 1996. Ce sont deux journées noires qui évoquent d'amers souvenirs dans l'esprit de tous les patriotes afghans. La première date leur rappelle l'occupation par l'ex-Union

soviétique et la seconde leur rappelle une autre force d'occupation, soutenue par un autre voisin.

La force qui occupe des régions de notre patrie aujourd'hui est connue sous le nom de Taliban — un nom devenu très familier pour l'Assemblée générale lors de la précédente session. Quel a été le premier acte commis par les Taliban lorsqu'ils ont capturé Kaboul? Ce fut non pas d'attaquer une garnison militaire, mais de s'en prendre au bâtiment des Nations Unies en Afghanistan. Leur premier acte fut de violer le caractère sacré du bâtiment des Nations Unies, au mépris de toutes les normes et lois internationales acceptées.

Tels sont les Taliban. En sa qualité de Commissaire européen, Emma Bonino a déclaré hier que les Taliban sont une force qui menace de ramener l'Afghanistan au Moyen Âge. Dans de nombreux rapports, les médias internationaux à Kaboul décrivent une organisation soutenue de l'extérieur, qui impose un système draconien à un peuple terrifié. Les Taliban ont ordonné la fermeture des écoles et des universités et interrompu l'éducation et le travail des femmes. De nombreux rapports émanant des médias, des autorités américaines et de l'Organisation des Nations Unies font état du rôle des Taliban dans une industrie d'exportation d'héroïne en Afghanistan qui se chiffrait à 75 milliards de dollars.

Le 1er octobre 1996, le *New York Times* expliquait que le million de personnes vivant à Kaboul ont été plongées dans le «labyrinthe des règles des Taliban». Le 3 octobre 1996, l'agence de presse Reuters annonçait que les Taliban avaient tenté de se faire reconnaître au plan international, mais qu'ils n'avaient suscité que «soupçons et peur». Après seulement une semaine à Kaboul, les Taliban ont été condamnés par Amnesty International.

Ce ne sont pas les mots du Gouvernement afghan décrivant l'occupation des Taliban — ce sont les mots d'Amnesty International :

«En dépit des déclarations de leurs dirigeants prônant la modération, il est clair que les gardes taliban font activement régner la terreur à Kaboul ... Les familles ont peur de sortir dans les rues, peur d'ouvrir leur porte, et peur que leurs êtres chers subissent les conséquences brutales»

de la règle des Taliban. Amnesty international accuse les Taliban d'avoir capturé, dans des recherches maison par maison menées dans la capitale, jusqu'à 1 000 prisonniers, qui ont été contraints de traverser les champs de mines.

La télévision française a montré les Taliban faisant irruption dans le musée de Kaboul, où ils ont détruit de nombreux objets, reliques et statues qui sont des pièces uniques. Ces objets et ces statues appartenaient à l'ère bouddhiste et sont irremplaçables.

Je parle ici des Taliban, mouvement plein de haine et suscité par l'étranger, mandaté pour réaliser des objectifs conçus à l'étranger et déterminé à détruire la trame politique, sociale et économique de l'Afghanistan. Il s'agit d'une organisation dont les démonstrations de terreur à Kaboul battent tous les records. Bref, les Taliban sont des mercenaires — une force illégale et illégitime qui a été imposée au peuple Afghan.

Une fois de plus, l'interférence étrangère est la cause principale de la perpétuation du conflit en Afghanistan. L'état actuel de terreur et de chaos, qui affecte la vie de tous les habitants de Kaboul, est la conséquence directe de cette interférence. Nous disposons de preuves tangibles que nous soumettrons le moment venu au Conseil de sécurité pour un examen approprié. Comment mieux prouver l'intervention étrangère que de mentionner les miliciens étrangers, dont certains officiers, qui ont été récemment capturés sur le champ de bataille par les forces armées de l'État islamique d'Afghanistan?

L'État islamique d'Afghanistan est fermement convaincu que les prétendus Taliban sont l'exemple parfait d'une force de mercenaires telle qu'elle est définie par la Convention internationale contre le recrutement, l'emploi, le financement et la formation de mercenaires, adoptée par l'Assemblée générale en 1989. Nous ne nions pas la présence parmi les Taliban de jeunes Afghans élevés de l'autre côté de la frontière et qui fréquentent là-bas des écoles religieuses, mais on ne saurait affirmer trop clairement que l'effectif principal du personnel militaire Taliban se compose d'officiers et de miliciens venus de l'extérieur de nos frontières, payés par des magnats militaro-industriels qui tentent de faire tomber l'État islamique d'Afghanistan.

L'Assemblée générale des Nations Unies, le 21 décembre 1995, a adopté une résolution condamnant tout État qui permet ou qui tolère le recrutement, le financement, la formation, le rassemblement, le transit et l'utilisation de mercenaires en vue de renverser le gouvernement de tout État Membre des Nations Unies, en particulier celui d'un pays en développement.

La Charte des Nations Unies, dans divers Articles, exhorte tous les Membres à développer entre eux des rela-

tions amicales et de s'abstenir dans leurs relations internationales de la menace ou de l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État.

À l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le 24 octobre 1970, l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies. Le premier principe déclare que les États doivent s'abstenir dans leurs relations internationales de la menace ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, ou de toute autre façon contraire aux buts des Nations Unies.

La septième Conférence islamique au sommet tenue à Casablanca le 13 décembre 1994, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés tenue à Cartagena de Indias, le 18 octobre 1995, la résolution de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan du 19 décembre 1995 et la vingt-troisième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères tenue à Conakry, en Guinée, le 9 décembre 1995, ont toutes insisté vigoureusement sur le principe de la non-intervention et du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Afghanistan et sur un processus de paix basé sur un véritable dialogue intra-afghan.

Il est extrêmement décevant que les demandes répétées adressées à l'ONU par l'État islamique d'Afghanistan pour qu'elle envoie une mission pour enquêter sur le niveau, le degré et la nature de l'intervention étrangère en Afghanistan restent sans réponse.

L'année dernière, nous avons, de cette tribune, présenté les faits concernant les Taliban. Notre détresse est restée sans écho. Nous craignons, étant donné les faits rapportés par la presse avec preuves à l'appui et notre position claire sur le legs des Taliban, que notre détresse reste encore une fois lettre morte. Ce serait encore plus catastrophique que la prise de contrôle par les Taliban.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues pas plus tard qu'hier révèlent certains faits choquants sur les attaques des Taliban contre les environs de Kaboul, la capitale. Je tiens à dévoiler le crime masqué et caché que les Taliban, aidés par leurs commanditaires de l'extérieur, ont commis tout récemment. Il y a exactement 26 jours, le 11 septembre 1996, les services du renseignement du Ministère de la défense de l'État islamique d'Afghanistan ont intercepté et enregistré un message radio entre Nangarhar et Kandahar. Voici ce que disait ce message :

«Transmettez mes amitiés au victorieux Mullah Shukrullah ... Dites-lui que de nouvelles armes APR ont déjà été amenées à Kandahar. Vous devriez expédier immédiatement ces armes, qui sont des armes à gaz sur Nangarhar via Torkhan parce que nous avons organisé un groupe de Taliban doté d'équipements spéciaux et nous attendons ces armes. Nous pourrions nous emparer de larges portions de terrain d'un seul coup.»

Le 17 septembre, seulement six jours plus tard, j'ai personnellement présenté ce rapport, que m'avait soumis le Ministre de la défense, au Conseil suprême de l'État, réuni sous la direction de M. Rabbani, le Président de l'Afghanistan, dans l'abri fortifié de Blandage, au nord de Kaboul, la capitale. Je me rappelle encore le silence qui régnait dans la pièce après que j'eus présenté le rapport. Après un bref moment de calme, un membre du Conseil a fait remarquer que le rapport avait peut-être été diffusé pour démoraliser les troupes gouvernementales; c'est pourquoi peu d'attention a été prêtée à la question.

Hier, nous est parvenu un rapport choquant — je répète, choquant — du quartier général du Gouvernement à Taloqan, qui m'a rappelé la réunion du Conseil suprême. De hauts fonctionnaires de l'État islamique d'Afghanistan ont enregistré des propos échangés à la radio par les Taliban sur la ligne de front le soir du 26 septembre, la nuit précédant la prise de Kaboul. Les assurances suivantes ont été rapportées :

«Rassurez les chefs et dites-leur que les nouvelles armes ont donné de bons résultats à Lata Band, Bande-Ghazi et Puli-Charkhi.»

Ces régions, pour l'information des représentants, sont situées à l'est de Kaboul, la capitale.

D'autres faits plus stupéfiants sont révélés par les rapports des personnes qui ont vu ces régions de leurs yeux par la suite. Ces témoins oculaires ont dit avoir remarqué que la plupart des dépouilles des soldats gouvernementaux gisant sur le sol ne portaient aucune trace de blessure causée par une balle ou un autre type de munition. Cependant, ils ont révélé qu'ils avaient noté que les soldats des forces gouvernementales perdaient du sang par le nez, les yeux et les oreilles. M. Muslim, un ancien commandant du gouvernement, qui a été témoin de pareilles situations pendant l'occupation soviétique, a fait remarquer que :

«La progression des Taliban sur la ligne de front m'a pris complètement par surprise. C'est alors que j'ai

compris que les Taliban devaient être équipés d'un certain type d'armes plus perfectionnées que celles que nous avons vues jusque-là, possédées ou connues.»

M. Muslim, le commandant, dit encore :

«L'idée des armes chimiques ne m'est pas venue à l'esprit avant la soirée du 20 septembre, où a eu lieu l'attaque féroce des Taliban contre Lata Band. J'ai reçu un message radio m'informant que nous avions perdu un grand nombre de nos soldats et même lorsque j'ai donné l'ordre de battre en retraite, je n'ai pas obtenu de réponse. J'ai contacté le quartier général. On m'a ordonné d'examiner la ligne de front. Lorsque j'y suis arrivé, une heure s'était écoulée depuis mon premier contact avec le front. C'est alors que j'ai vu le Commandant Saboor étendu sans vie sur le champ de bataille. J'ai seulement remarqué qu'il avait du sang autour du nez et des oreilles. Saboor était l'un de mes amis personnels. Soudain, je me suis rappelé en un éclair que l'Armée rouge utilisait des armes semblables pendant le Jihad. J'aurais vraiment voulu emporter son corps, qui ne portait aucune trace de blessure. Mais l'intensité de la bataille ne m'en a pas donné l'occasion.»

Partant de ce récit, l'État islamique d'Afghanistan est fermement convaincu que les commanditaires étrangers des Taliban leur ont fourni un certain type d'armes à gaz ou chimiques qui ont été utilisées pendant l'assaut des Taliban et la capture de Kaboul, la capitale, où ils se sont heurtés à une forte résistance.

Nous portons cet épisode tragique à l'attention de l'Assemblée et nous demandons en conséquence à la communauté internationale qu'elle dépêche immédiatement une équipe qui sera chargée d'enquêter sur l'affaire que je viens d'évoquer.

L'État islamique d'Afghanistan a continuellement fourni des renseignements à la Mission spéciale des Nations Unies et au Conseil de sécurité au sujet des actes militaires des Taliban, qui ont systématiquement refusé d'accepter le processus de paix des Nations Unies.

Dans une lettre datée du 5 septembre 1995 qu'il a adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (S/1995/767), le Gouvernement de l'Afghanistan a averti la communauté internationale des dangers de la fragmentation et de la désintégration de l'Afghanistan et de la possibilité que la progression militaire des Taliban échappe à tout contrôle.

Dans une lettre datée du 14 septembre 1995 adressée au Secrétaire général, l'État islamique d'Afghanistan a déclaré que, selon lui,

«l'issue de cette nouvelle tension était inquiétante et dangereuse»

et réclamait sérieusement l'envoi dans les plus brefs délais

«d'une mission d'enquête en Afghanistan occidental afin qu'elle puisse rendre compte au Conseil de sécurité lors de ses consultations.» (S/1995/795, p. 2)

Le Secrétaire général, dans une lettre datée du 22 septembre 1995 a assuré que :

«L'ONU reste attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et opposée à toute ingérence extérieure dans votre pays. J'utilise les mandats que m'ont confiés les États Membres pour faire tout mon possible afin de résoudre les causes de conflit qui contribuent à l'instabilité en Afghanistan. Je continuerai de suivre une approche globale du processus de paix, dans laquelle la Mission spéciale continuera de jouer le principal rôle des Nations Unies. Je vous demande de continuer à coopérer avec elle.»

Dans une lettre datée du 27 septembre 1995, adressée au Secrétaire général, l'État islamique d'Afghanistan déclare que :

«Les Taliban n'ont pas seulement sapé les fondements de la paix et de la tranquillité à l'ouest du pays : ils sont également devenus une menace extérieure concrète pour l'intégrité territoriale de l'Afghanistan.» (S/1995/823, annexe, p. 3)

et que

«le moyen le plus raisonnable et le plus pratique de parvenir à la paix et de créer un climat propice à la transmission pacifique des pouvoirs à une autorité élue, jouissant de la confiance du peuple, consiste avant tout à dénouer l'actuelle "crise de confiance".» (Ibid.)

Au cours du débat général, le 4 octobre 1995, nous avons déclaré que des tentatives faites par

«des groupes réactionnaires pour déstabiliser un système islamique modéré qui croit dans la démocratie et dans les droits de l'homme, se trompent dans leurs

évaluations et leurs calculs. Ces milieux étrangers pourraient penser qu'après l'usurpation du pouvoir par les Taliban, tout ira bien pour eux. En fait, ils ne feront qu'ajouter un autre problème à celui qui existe déjà, notamment en amenant sur la scène une faction qui ne représente rien sur la scène politique afghane. Ces milieux devraient savoir que la paix et la sécurité dans la capitale comme la paix et la stabilité actuelles relatives dans le pays et dans la région seraient mises en péril par une telle erreur de calcul. La même erreur a été faite par l'ex-Union soviétique en 1979.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 19e séance, p. 10*)

En ce qui concerne les activités de la Mission spéciale des Nations Unies, nous avons suggéré, dans une lettre datée du 30 septembre 1995, que les efforts du Secrétaire général

«et ceux de l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri, chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, seraient utilement renforcés par la mise en place d'un groupe de contact sur l'Afghanistan qui serait composé d'États à l'exclusion de ceux qui sont directement concernés, et d'organisations intéressées.» (*A/50/510, annexe, p. 2*)

Dans une lettre datée du 12 octobre 1995, nous mettions en garde quant au fait que

«les divers chefs des Taliban ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils refusaient d'accepter un cessez-le-feu, comme le leur proposait la Mission spéciale des Nations Unies. Ils ont également refusé, comme on le leur proposait, d'engager des pourparlers de paix avec les autres parties au conflit.» (*S/1995/866, annexe, p. 2*)

Dans une lettre datée du 12 novembre 1995, nous avons informé le Secrétaire général que :

«Le 11 novembre 1995, les bandes de Taliban ont lancé pas moins de 170 roquettes sur les quartiers de Kaboul où vit la population civile, causant la mort de 37 innocents et faisant plus de 52 blessés parmi les civils, et infligeant des dégâts considérables aux édifices publics.» (*A/50/748, annexe, p. 2*)

C'est pourquoi, dans une lettre datée du 16 novembre 1995 (*A/50/760*) adressée au Secrétaire général, l'État islamique d'Afghanistan a posé des questions quant à l'identité des Taliban, leur idéologie et leurs objectifs, leur rejet du

processus de paix et leur attitude négative à l'égard de l'Organisation des Nations Unies.

À la suite du bombardement lourd de la capitale par les Taliban, le 26 novembre 1995, le Secrétaire général a exprimé sa préoccupation face à la recrudescence des combats et invité toutes les parties à coopérer avec les efforts de la Mission spéciale des Nations Unies, alors dirigée par l'Ambassadeur Mahmoud Mestiri, afin de parvenir à un cessez-le-feu immédiat et de promouvoir des négociations entre les parties sur un mécanisme de transition pour le transfert du pouvoir en vue de parvenir à un règlement juste et durable que tous les Afghans pourraient accepter.

En 1996, l'Afghanistan a continué de tenir l'Organisation des Nations Unies au courant des atrocités commises par les Taliban dans une lettre datée du 19 janvier 1996 (*S/1996/44*).

Le 9 avril 1996, le Conseil de sécurité a tenu deux réunions sur l'Afghanistan. Au cours de ces réunions, l'État islamique d'Afghanistan a fourni des informations appropriées sur le rôle des prétendus Taliban qui causent des troubles considérables en Afghanistan et menacent la paix et la stabilité de la région, comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans une déclaration à la presse, le 13 décembre 1995.

Dans une lettre datée du 22 août 1996, adressée au Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité a indiqué que les membres du Conseil de sécurité,

«souhaitent que les parties belligérantes renoncent à l'utilisation de la force et règlent leurs différends par des moyens pacifiques, par voie de négociation.

Les membres du Conseil sont convaincus que c'est aux parties qu'il incombe principalement de trouver une solution politique au conflit et que tous les États doivent s'abstenir de s'ingérer dans cette affaire.» (*S/1996/683, par. 1 et 2*)

Les Taliban ont toujours eu une attitude de rejet et continuent d'agir contre la lettre et l'esprit de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Vu ce qui précède, je dois dire que le moment est venu de regarder en arrière et de voir qui est responsable de la tragédie humaine qui se déroule actuellement en Afghanistan. L'absence de toute réponse appropriée de la part de l'Organisation devant l'attitude intransigeante des Taliban

ne les a-t-elle pas encouragés et ne leur a-t-elle pas permis de voir une brèche largement ouverte et de poursuivre leurs desseins conçus par les magnats de l'industrie et de l'armée à l'étranger?

L'État islamique d'Afghanistan avait constamment mis l'Organisation des Nations Unies en garde contre les résultats possibles. Qui est à blâmer et pourrait-on parler là d'une conspiration d'indifférence ou d'un exercice de représailles? Quel que soit le cas, le sang des Afghans a été répandu. Une chose que montre l'indifférence jusqu'à présent, c'est que le sang des Afghans n'est pas bon marché, il ne vaut rien du tout.

Revenons aux événements tragiques de ces deux dernières semaines. Les forces gouvernementales ont évacué la capitale afin d'empêcher un bain de sang. Les Taliban ont envahi Kaboul le matin du 27 septembre 1996. Les autorités gouvernementales ont déplacé leur siège et leurs bureaux à Taloqan, capitale de la province septentrionale de Takhar.

La résistance contre les Taliban n'est pas seulement limitée à la Vallée de Panjshir où les Taliban livrent de larges batailles généralisées, ciblées sur les zones civiles. Dans de nombreuses autres parties de l'Afghanistan, sous la férule des Taliban, il existe un potentiel de résistance. Nous entendrons bientôt parler de soulèvements.

Dans les circonstances actuelles, les objectifs de l'État islamique d'Afghanistan n'ont pas changé, et je voudrais souligner une fois de plus notre profond attachement à la résolution 50/88 de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan, adoptée par consensus le 19 décembre 1995.

Les revers temporaires essayés par une partie au conflit et les acquis territoriaux obtenus d'un côté ne signifient pas que la paix prévaudra dans le pays. Le différend ne peut être réglé par l'occupation militaire. Au contraire, la nouvelle escalade des tensions exige un règlement négocié du conflit faisant appel au mécanisme spécifié au paragraphe 4 du dispositif de la résolution 50/88 B du 19 décembre 1995. Celui-ci offre une solution à la crise en Afghanistan par le biais du processus de paix de l'Organisation des Nations Unies.

Un fonctionnaire de haut rang des Nations Unies a exprimé sa préoccupation en déclarant dans le *Los Angeles Times* du 5 octobre 1996 :

«Il est effrayant que [cela] va devenir le gouvernement, car ces hommes n'ont manifestement pas d'autre expérience que celle du combat.»

Les Taliban qui ont envahi la capitale Kaboul avec l'aide militaire extérieure ne seront pas capables d'assurer l'unité nationale de l'Afghanistan, notamment compte tenu de ce qu'ils ont fait au cours des premiers jours de leur domination militaire dans la capitale. Les Taliban, bien qu'ils soient des Pachtou, ne sont pas d'accord avec la majorité des Pachtou du pays ni avec les Tadjiks, les Ouzbeks, les Hazara, les Turkmènes, les Baloutches, les Nouristanis et les autres.

Les dirigeants, les intellectuels et les universitaires afghans ne peuvent pas accepter les vues rétrogrades et arriérées des Taliban. De nombreux notables religieux du pays n'approuvent pas leur attitude et la jugent incompatible avec les besoins des musulmans dans le monde moderne. Tous les considèrent comme des instruments inacceptables de l'intervention étrangère.

La domination militaire des Taliban ne doit pas être considérée comme un fait accompli. Les milieux étrangers qui ont apporté une aide financière et militaire aux Taliban ne pourront pas subventionner ni financer indéfiniment leur régime.

Les Taliban n'ont aucun projet et sont incapables de réaliser l'objectif de relèvement économique et social de l'Afghanistan. Ils sont incapables de mener une réflexion cohérente et rationnelle, et de faire des prévisions en ce qui concerne les vastes besoins de l'Afghanistan d'aujourd'hui. Nombre de leurs dirigeants considèrent les enseignements de la science et de la technique modernes comme contraires à la religion. Ils considèrent la science comme sacrilège. Les Taliban qui se figurent encore que la terre est plate ne sont pas ceux dont l'Afghanistan a besoin au moment où nous entrons dans le XXIe siècle.

Mais les commanditaires extérieurs des Taliban s'efforcent de dissimuler leur identité et leur nature véritables, réclamant ainsi une sorte de légitimation de ce groupe illégal, obscurantiste et terroriste. Toute relation établie avec les Taliban pourrait être interprétée par ceux-ci comme un signe de tolérance de la part de la communauté internationale. Laisser cet état de fait se produire serait un affront aux principes de l'ONU, cela reviendrait à donner sa caution au terrorisme, à légitimer l'intervention étrangère et, en fait, à insulter la conscience humaine.

Au nom de l'État islamique d'Afghanistan et de la nation afghane martyre, j'exprime ma reconnaissance à tous les pays qui ont manifesté leur préoccupation et leur désapprobation face à l'occupation par les Taliban de la capitale afghane, Kaboul, et à la terreur qui règne dans cette ville.

Quelques jours après l'occupation de Kaboul, le 2 octobre 1996, la Réunion de coordination annuelle des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), à laquelle j'ai eu l'honneur de prendre la parole, s'est tenue à l'ONU à New York. Dans un communiqué final, les ministres ont exprimé

«l'espoir que les parties afghanes régleraient pacifiquement leurs divergences politiques et oeuvreraient collectivement au rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays.»

Une solution pratique au problème de l'Afghanistan doit comprendre les éléments suivants, conformément à la résolution 50/88 B de l'Assemblée générale du 19 décembre 1995 sur la question de l'Afghanistan : premièrement, une cessation immédiate du conflit armé et la déclaration d'un cessez-le feu; deuxièmement, une invitation lancée à toutes les parties afghanes de venir s'asseoir à la table des négociations, sous les auspices des Nations Unies et avec la coopération de l'OCI; troisièmement, un accord sur la composition et la formation d'un gouvernement de transition d'unité nationale et la création d'une haute autorité digne de confiance à laquelle le pouvoir serait dévolu immédiatement; et quatrièmement, la consolidation du processus politique permettant de procéder à une consultation populaire et de résoudre le problème par la voie d'élections ou par la convocation de la grande assemblée.

Notre position de principe et nos objectifs fondamentaux sont les suivants : le rétablissement de la paix et de la stabilité, ainsi que la création de conditions favorables permettant aux peuples d'Afghanistan de vivre dans un environnement où règne l'ordre public, sur la base des valeurs démocratiques et du respect des droits de l'homme, comme l'exige une conception authentique et fidèle des nobles principes islamiques; et l'instauration d'un gouvernement central fort qui serait basé sur un accord de toutes les parties afghanes qui ont le pouvoir de mobiliser les masses et sont capables d'assurer la réalisation de ces objectifs. L'Afghanistan pourrait ainsi jouer à nouveau un rôle positif de paix et de stabilité dans la région dont il fait partie.

Seul un gouvernement de transition d'unité nationale serait en mesure d'assurer l'unité nationale du pays et d'entreprendre la tâche de grande envergure qu'est la reconstruction et le relèvement de l'Afghanistan. Cet objectif ne peut être réalisé sans la pleine participation des intellectuels, des scientifiques, des experts et des technocrates afghans dont nombre d'entre eux vivent actuellement à l'étranger. Nous espérons que tous les pays qui sont en

faveur de la paix et de la stabilité en Afghanistan aideront notre peuple à réaliser ces nobles objectifs.

Lorsqu'il y a 51 ans, les pères fondateurs de cette organisation mondiale adoptaient dans la ville de San Francisco la Charte des Nations Unies, ils ont déclaré que l'ONU était fondée sur l'égalité souveraine de tous les États. Ils l'ont fait à un moment où ce principe n'était encore qu'un idéal. Les luttes de libération de nombreuses nations, ainsi que les millions de sacrifices d'une part, et l'exigence, au XXe siècle, d'une interdépendance naturelle entre les membres de cette famille mondiale, de l'autre, ont démontré plus que jamais la justesse de ce principe.

Il est opportun à ce propos de citer le Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Hervé de Charette, qui, le 25 septembre, déclarait ici-même :

«Si nous n'y prenons garde, nous allons vivre dans un monde sans critères, sans valeurs, sans repères, où certains, les plus forts, les plus riches, seront en mesure de décider, seuls, du destin de la planète.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Séances plénières, 8e séance, p. 20*)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, S. E. l'honorable Eriya Kategaya.

M. Kategaya (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : C'est une joie et un honneur pour moi que de prendre la parole à cette Assemblée. De cette tribune, les nations du monde s'adressent les unes aux autres en qualité de membres d'une seule communauté mondiale, quelles que soient leur taille et leurs différences. L'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui le seul espoir d'un avenir meilleur pour l'humanité. Nous devons donc contribuer de façon positive et efficace à la réalisation des nobles buts et principes consacrés par la Charte de notre Organisation.

Permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de la délégation de l'Ouganda, de vous dire combien nous sommes heureux de vous voir élu à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Votre élection bien méritée est un grand honneur pour votre pays, la Malaisie, avec lequel l'Ouganda entretient des relations bilatérales très cordiales. Je voudrais vous offrir notre appui sans réserve et affirmer notre confiance en votre capacité de mener nos débats vers une issue heureuse. Je voudrais également rendre un hommage particulier à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Diogo Freitas do Amaral, du Portugal,

pour la manière compétente avec laquelle il a présidé les travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Je salue notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'engagement et le dévouement à la mission mondiale de l'ONU, dont il a fait preuve au cours de ces cinq dernières années.

Les Nations Unies restent confrontées au même problème : éliminer les disparités de développement qui existent entre les différents pays, notamment entre les quelques pays riches et la majorité des pays pauvres. Pour ces derniers, ces disparités se traduisent par une pauvreté généralisée et la détérioration de leurs écosystèmes. Elles sont aussi la cause principale de l'escalade de la violence et des conflits internes, qui entraînent souffrances et destructions.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, ces problèmes ont des conséquences aussi bien régionales que mondiales. Il serait donc peu avisé de considérer qu'ils sont l'affaire des seuls pays et régions touchés. Il faut s'y attaquer par des méthodes et des stratégies mondiales qui garantissent des solutions durables.

Nous prenons acte que les progrès qui sont faits actuellement en matière de transports, de communications et de techniques de l'information ont entraîné une mondialisation croissante de l'économie. La libéralisation et la mondialisation offrent des possibilités tout en posant des problèmes à l'intérieur des pays et entre ceux-ci. Ces phénomènes ont en outre accru la marginalisation de certaines régions, notamment en Afrique subsaharienne. Ce processus risque d'engendrer une plus grande polarisation entre les pays, ce qui aurait des conséquences extrêmement destructrices et déstabilisantes. Nous tenons à souligner que le multilatéralisme et la coopération conservent toute leur pertinence, car ils sont une condition préalable indispensable à une croissance et à un développement mondiaux équitables en même temps qu'un bon moyen de s'attaquer aux conséquences néfastes de la mondialisation.

La tendance croissante à des pratiques commerciales déloyales et aux conflits dans le commerce international est pour nous un sujet de vive préoccupation. C'est ainsi que l'on rencontre des cas où les pays en développement sont poussés à ouvrir leurs marchés, sous prétexte d'encourager la libre concurrence et le libre échange, alors que de leur côté les pays développés pratiquent un commerce dirigé et limitent l'accès à certains produits d'exportation provenant des pays en développement. Cette contradiction est mauvaise pour l'économie mondiale.

La création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 1994, pour jouer le rôle de gardien et de garant d'un système de commerce multilatéral régi par des règles bien précises, est une évolution positive. Aussi nous félicitons-nous de la convocation de la première conférence ministérielle de l'OMC, à Singapour en décembre 1996. Cette conférence devrait, selon nous, donner une orientation claire à l'OMC pour les deux années à venir en ce qui concerne les mesures nécessaires pour pallier aux déséquilibres existant à l'heure actuelle dans le système commercial multilatéral qui, souvent, désavantage les pays en développement, les moins avancés d'entre eux notamment.

La conférence devrait donc donner un rang de priorité élevé à l'évaluation globale de la mise en oeuvre des Accords du cycle d'Uruguay en vue d'adopter des mesures spécifiques et concrètes destinées à atténuer les effets négatifs, pour les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, de la mise en oeuvre de ces accords; d'inverser la tendance à la marginalisation des pays les moins avancés; et de renforcer leur capacité concurrentielle dans l'économie mondiale. Ces mesures doivent comprendre une assistance technique et financière à long terme et le transfert des techniques, en tant qu'éléments cruciaux pour la mise en oeuvre effective des Accords du cycle d'Uruguay; et l'amélioration de la performance commerciale des pays en développement.

En ce qui concerne la proposition visant à ce que la conférence traite des questions en dehors de l'ordre du jour propre de l'OMC, nous préférierions bénéficier des conseils analytiques de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les conséquences politiques de ces questions pour le commerce international avant que ces questions ne soient abordées par l'OMC. La Conférence devrait, selon nous, se concentrer sur les questions relatives à la pleine application des engagements pris, comme l'offre d'appui financier, technique et technologique aux pays en développement, ainsi que sur les mesures visant à inverser la tendance à des facteurs négatifs pour le commerce.

Le rôle accru des sociétés transnationales dans le commerce international des biens et services et dans les flux de capitaux privés a renforcé de manière indue le contrôle de celles-ci sur les ressources et les transferts de techniques et de savoir-faire aux pays en développement. Dans certains cas, les pays en développement ne sont pas en mesure d'atténuer les effets de ce contrôle. À mesure qu'augmente l'influence de ces sociétés avec la mondialisation apparaît le besoin urgent d'élaborer et d'adopter un code de conduite

international efficace et juridiquement contraignant pour réglementer ces activités et arriver à avoir une influence sur les sociétés transnationales.

M. Turnquest (Bahamas), Vice-Président, assume la présidence.

Nous sommes attachés à la coopération et à l'intégration régionales et sous-régionales. À l'intérieur de la sous-région de l'Afrique orientale, nous avons participé activement à la revitalisation de la coopération pour l'Afrique de l'Est, au renforcement du Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et à l'intensification des efforts pour rendre opérationnel le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine. Nous pensons qu'une coopération et une intégration accrues au niveau de la région et de la sous-région sont cruciales pour compléter la coopération Sud-Sud et la coopération internationale pour le développement. Cela permettra aussi d'accroître la compétitivité et d'améliorer ainsi notre performance dans l'économie mondiale. Soucieux de renforcer encore la coopération en Afrique orientale, nous proposons la création d'un arrangement de coopération entre la Communauté de l'Afrique orientale et les Nations Unies. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie ces efforts.

L'ampleur de la dette et des obligations au titre du service de la dette continuent de faire gravement obstacle à nos efforts de développement. En mars 1996, par exemple, la dette extérieure totale de l'Ouganda s'établissait à 3,2 milliards de dollars — ce qui représente 67,5 % de son produit national brut —, dont 75 % étaient dus à des institutions financières multilatérales. Le service de la dette s'établissait à 141 millions de dollars, soit 27 % des recettes d'exportation. Le service de la dette prévu pour l'année financière 1996-1997 est de 184 millions de dollars, ou 35,8 % de nos recettes à l'exportation. Cette situation précaire est aggravée par le régime strict de remboursement de la dette appliqué par les institutions financières multilatérales, qui sont nos créanciers.

L'Ouganda est bien décidé, dans la limite de ses ressources, à s'acquitter de ses obligations au titre de sa dette. À cet égard, un fonds multilatéral de la dette a été mis en place afin d'éponger la dette due à l'Association internationale de développement, au Fonds monétaire international et au Fonds africain de développement de la Banque africaine de développement. Nous sommes reconnaissants à tous les donateurs bilatéraux qui ont maintenu leur appui et qui ont versé des contributions directes au fonds. Nous lançons également un appel aux autres donateurs afin qu'ils suivent

cet exemple méritoire et accroissent les ressources du fonds, qui restent très faibles.

Pour compléter ces efforts, nous lançons un appel tout particulier à la communauté internationale, et notamment aux institutions financières multilatérales, pour qu'elles adoptent des mesures concrètes qui permettent une réduction radicale de la dette extérieure des pays les moins avancés et d'autres pays lourdement endettés. À cet égard, nous nous félicitons, dans un premier temps, des mesures qui ont été prises, comme les Conditions de Naples. Toutefois, ces mesures restent tout à fait insuffisantes et n'ont pas de réel impact. Aussi est-il nécessaire de les compléter par des mesures qui permettent de réduire considérablement tous les types de dettes, notamment l'annulation de certaines dettes ou la conversion d'une partie ou de la totalité de nos dettes en subventions.

De même, nous sommes reconnaissants des mesures d'allègement de la dette qui ont été prises récemment par les institutions de Bretton Woods. Nous demandons instamment aux principaux actionnaires d'appuyer ces mesures.

Les pays africains, l'Ouganda y compris, continuent d'être durement touchés par les recettes d'exportation des produits de base dont la baisse atteint des niveaux record. La situation est encore aggravée par les barrières tarifaires et non tarifaires imposées par nos partenaires commerciaux à nos produits d'exportation finis et semi-finis et par le déclin des termes de l'échange dû à l'augmentation des prix des services et des produits manufacturés importés. Nous demandons instamment l'adoption de mesures d'appui concrètes pour améliorer nos recettes à l'exportation. Cela pourrait inclure l'aide dans le domaine de la diversification horizontale et verticale de nos économies et le renforcement des capacités.

Nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale de l'habitat. C'est l'occasion pour la communauté internationale de réfléchir et de réaffirmer l'intérêt qu'elle porte au sort du milliard de personnes qui, dans toutes les régions du monde sont privées d'abris adéquats et de services de base, tels que l'alimentation en eau potable et les installations sanitaires. C'est également un jour pour nous consacrer à la recherche de solutions durables aux problèmes qui affligent les exclus et à d'autres maux sociaux liés à une urbanisation rapide.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure un défi formidable pour les Nations Unies. Des efforts déployés dans ce sens continuent d'être sapés par des conflits et des tensions découlant d'une direction politique

inadéquate, qui n'est pas en mesure de traiter comme il convient les différences ethniques, religieuses et sociales dans les régions touchées. Cela a miné la primauté du droit, la paix et la sécurité, et a contribué à provoquer des souffrances indicibles dans un grand nombre de pays touchés.

En Afrique, les troubles civils et les conflits internes, avec les conséquences qu'ils impliquent, continuent de toucher plusieurs pays à différents degrés. Par exemple, nous sommes gravement préoccupés par les souffrances imposées aux populations du nord de l'Ouganda par des groupes de renégats. Il faut faire cesser ces actes terroristes par souci d'assurer la paix et la sécurité dans notre sous-région.

Le conflit qui y sévit pose également une menace sérieuse à la paix et à la sécurité du Burundi ainsi que dans la sous-région. L'Ouganda en appelle à toutes les parties concernées pour qu'elles acceptent les efforts de médiation entrepris par l'ancien Président Julius Nyerere, dont l'objectif est de trouver un règlement politique pacifique à ce conflit, grâce au compromis et à la conciliation et dans le contexte de l'Initiative d'Arusha et du processus de paix.

À cet égard, l'Ouganda exhorte toutes les parties concernées à reprendre de toute urgence et sans condition des négociations politiques afin de rétablir la paix et la sécurité au bénéfice de tous les Burundais. Nous sommes disposés à oeuvrer étroitement avec les autres pays de la sous-région pour trouver une solution politique durable aux problèmes du Burundi à travers le dialogue et la réconciliation nationale.

Les mesures prises par le Gouvernement rwandais en faveur du retour à la normale et de la réconciliation nationale sont des pas dans la bonne direction. Ces mesures devraient être encouragées et appuyées, étant donné qu'elles fournissent une base pour rétablir la confiance mutuelle, qui est essentielle pour assurer dans la sécurité le retour et la réintégration des réfugiés rwandais se trouvant dans les pays voisins.

Nous sommes préoccupés par la situation chaotique qui sévit en Somalie et nous demandons une revitalisation des efforts de paix déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Le bon sens doit prévaloir entre les factions en guerre au Libéria afin que les populations de ce malheureux pays puissent jouir de la paix, de la sécurité et de la réconciliation nationale. Nous sommes heureux des mesures que prend la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à cet égard.

En ce qui concerne l'Angola, nous notons que la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka est en cours. Nous encourageons les deux parties à poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Les efforts de l'OUA et les efforts de médiation de Yamoussoukro du Président Bédié, de Côte d'Ivoire, dont l'objectif est de trouver un règlement pacifique au conflit en Sierra Leone, devraient être encouragés.

L'Ouganda appuie la juste lutte que mène le peuple sahraoui pour l'autodétermination. À cette fin, nous demandons un règlement urgent du conflit au Sahara occidental, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

L'Ouganda appuie les efforts que font l'ONU et les organisations régionales appropriées dans le but de régler les conflits par le biais de la diplomatie préventive, ainsi que par les mécanismes de maintien et de rétablissement de la paix, y compris le dialogue et les mesures de confiance. À cet égard, nous réaffirmons notre appui au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Organe central de l'OUA. Le Mécanisme et l'Organe central devraient être appuyés et dotés de ressources nécessaires pour accomplir efficacement leurs tâches.

L'idée d'encourager les États Membres africains à mettre en place des arrangements qui permettraient de déployer des contingents dans des situations où s'avèrent nécessaires des opérations de maintien de la paix ou des missions d'observateurs militaires en Afrique est une idée qui mérite d'être appuyée et qui doit l'être. En même temps, les programmes humanitaires s'accompagnant de mécanismes de nature à faire face aux besoins en secours d'urgence, que ce soit dans le domaine du relèvement, du redressement ou du développement à long terme, sont essentiels pour assurer une paix durable.

Nous saluons l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toutefois, nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de saisir cette occasion pour s'engager à fixer des délais précis eu égard à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires, et à l'arrêt de la mise au point qualitative et du perfectionnement des arsenaux nucléaires, y compris par le recours à la simulation par ordinateur.

La plupart des pays africains ont accepté de procéder à de vastes réformes politiques et économiques qu'ils s'emploient à poursuivre vigoureusement. En Ouganda, nous avons appliqué des réformes économiques fondamentales,

qui sont conformes à nos priorités et à nos stratégies de développement et aux programmes d'ajustement structurels des institutions de Bretton Woods. Nous avons libéralisé le commerce et créé les conditions nécessaires pour encourager les investissements directs tant nationaux qu'étrangers. Nous avons amélioré nos systèmes de gestion économique, en mettant l'accent sur la discipline fiscale et monétaire. Nous nous sommes efforcés d'intégrer et d'appliquer les résultats des grandes conférences internationales dans nos plans nationaux de développement et dans nos priorités.

Toutefois, pour maintenir ces acquis positifs et améliorer le bien-être de nos citoyens, nous avons besoin de la coopération et de l'appui concertés de la communauté internationale pour pouvoir assurer, entre autres, un environnement économique extérieur favorable.

Je suis heureux de dire que l'Ouganda est une nation qui s'est rétablie au plan politique et économique. Qu'il me soit permis de décrire brièvement les mesures qui ont été prises au bénéfice de la paix, de la sécurité et des autres changements positifs dont jouit aujourd'hui l'Ouganda. Ces changements positifs sont le résultat d'une politique de réconciliation. Pour nous, la réconciliation est elle-même un moyen pour atteindre une fin, la fin étant l'unité nationale.

Dans la poursuite de cet objectif, nous avons institué d'emblée le principe d'un gouvernement à large base et qui est ouvert à toutes les nuances d'opinions et d'idéologies politiques. Le pilier du processus de démocratisation est la participation politique nationale à la prise de décisions à tous les niveaux, ce qui a permis au peuple de se prendre en charge.

L'Ouganda reste attaché à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Une Commission des droits de l'homme a été créée pour veiller au respect des droits de l'homme en Ouganda. La Commission est complétée par un bureau des droits de l'homme, qui dépend du Ministère de la justice, et d'autres bureaux similaires seront bientôt créés au niveau des districts. Nous avons fait en sorte que la promotion des droits de l'homme comprenne une composante devant permettre de remédier à l'inégalité des chances au moyen de mesures en faveur de groupes désavantagés, comme les femmes, les jeunes et les handicapés.

À cet égard, la Constitution de l'Ouganda de 1995 prévoit une représentation spéciale de ces groupes au sein du Parlement. Nous sommes reconnaissants de l'appui qui nous a été offert jusqu'à maintenant dans ce domaine et sommes heureux de tout autre appui technique et financier, en particulier en ce qui concerne l'examen et la finalisation

d'une législation appropriée et le renforcement des entités responsables des droits de l'homme à différents niveaux, qui peut nous être apporté.

L'an dernier, une nouvelle Constitution a été promulguée après plus d'un an de débats intenses menés au sein d'une assemblée constituante de membres directement élus. Le 9 mai 1995, la toute première élection présidentielle libre et juste a été organisée, laquelle a été suivie par les élections législatives du 27 juin 1996. Aujourd'hui, à la tête du pays se trouve le premier président jamais élu au suffrage direct depuis l'indépendance de l'Ouganda en 1962.

Comme d'autres, l'Ouganda estime que la décentralisation est une condition essentielle à la bonne gestion des affaires publiques et à l'autonomisation, la démocratie ne pouvant s'épanouir en l'absence d'une société civile. À cet égard, la décentralisation politique est non seulement inscrite dans la Constitution, mais elle a déjà été mise en oeuvre. Le transfert de pouvoirs aux districts et à d'autres échelons inférieurs a permis de mettre fin à l'isolement du Gouvernement et d'accélérer la distribution de biens et de services au peuple.

Des années de guerre et l'incurie ont bouleversé l'économie de l'Ouganda. Le Gouvernement actuel a continué de faire progresser le redressement de l'économie dans le cadre du Programme de réforme économique. L'inflation est maintenue efficacement depuis juin 1992 au taux de 5,6 % en moyenne. En même temps, l'Ouganda a connu un fort taux de croissance économique de l'ordre de 8,1 % grâce à une stabilité macro-économique et à des strictes politiques monétaires.

Mme Bostwick (Bahamas), Vice-Présidente, assume la présidence.

Afin d'attirer les investissements, un code des investissements a été institué pour assurer un climat propice aux investissements. L'Autorité d'investissement de l'Ouganda a été créée en tant que centre unique d'information.

L'Ouganda salue les diverses initiatives menées par l'ONU pour éliminer la pauvreté. Il convient de mentionner en particulier le Sommet social mondial, le nouvel Ordre du jour du système des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Nous nous félicitons de l'instauration de cet esprit de partenariat international en vue de lutter contre la pauvreté qui sévit dans notre région. Pour sa part, le Gouvernement de l'Ouganda s'est engagé dans la voie difficile du règlement de ce

problème en veillant à ce que la population bénéficie des fruits de la croissance économique. Parmi les stratégies arrêtées figure le Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté auquel est associée une équipe spéciale chargée de sa mise en oeuvre. À court et moyen terme, le Plan d'action se concentre sur une augmentation du revenu des ménages, en particulier sur l'infrastructure en matière d'éducation et de routes. Les réalisations obtenues jusqu'ici dans les domaines politique et économique prouvent qu'un gouvernement sérieux, visionnaire et engagé peut influencer sur les conditionnalités imposées par les pays donateurs plutôt que les subir.

Nous venons d'achever l'examen à mi-parcours de l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour l'Afrique dans les années 90. Afin que la réunion débouche sur des résultats fructueux, nous tenons à remercier très sincèrement le Gouvernement japonais et toutes les délégations qui ont participé activement à cette entreprise. Une des conclusions fondamentales de cet examen est qu'il reste beaucoup à faire pour consolider les maigres progrès obtenus sur les plans politique et socio-économique dans certaines régions du continent africain. Cela nécessitera la mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, et en particulier l'instauration d'un environnement économique extérieur favorable. L'examen a également démontré qu'un partenariat fondé sur une responsabilité partagée et des intérêts mutuels est possible et inévitable.

L'ONU demeure le gardien de nombreux idéaux précieux, tels que la primauté de la démocratie. L'ONU est née du souhait d'instaurer un système multilatéral démocratique qui soit en mesure de régler les problèmes causés par les tensions et les conflits graves à travers le monde, afin de rendre la planète Terre plus sûre, plus juste et moins hostile pour les générations présentes et futures. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de renforcer l'ONU de façon qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Il faut donc que nous la dotions des ressources nécessaires. Cet engagement exige invariablement des États Membres qu'ils s'acquittent totalement, ponctuellement et sans conditions de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation.

Dans le contexte du renforcement de l'Organisation, des mesures devraient être adoptées pour réaliser sa démocratisation à tous les niveaux. La tendance mondiale étant à la démocratisation, l'Organisation ne saurait rester à l'écart de ces vents de changement. L'Ouganda appuie donc les propositions visant la restructuration du Conseil de sécurité afin de rendre transparentes ses méthodes de travail, de démocratiser ses procédures de prise de décisions et

d'augmenter équitablement le nombre des membres de l'ONU.

L'ONU reste, à nos yeux, l'instance appropriée pour traiter des problèmes mondiaux auxquels est confrontée la communauté internationale. L'ONU doit être renforcée, redynamisée et démocratisée. Tel est le défi que nous, peuples de l'ONU, devons relever de façon prioritaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères, du tourisme et de l'information de Saint-Vincent-et-les Grenadines, S. E. M. Alpian R. O. Allen.

M. Allen (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*interprétation de l'anglais*) : L'année dernière, nous célébrions avec force éclat et de vibrants hommages le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Les instances de l'ONU ont été analysées, examinées de manière appropriée, et les conclusions ont été encourageantes. Il en ressort généralement que les points forts de cette institution l'emportent de loin sur ses faiblesses. Nous ne saurions toutefois nous en contenter. Comme notre Premier Ministre, le Très honorable Sir James Mitchell, l'a déclaré lors de la cinquantième session :

«Les institutions vivantes, comme tout ce qui est biologique, ont besoin d'être alimentées, ont besoin de l'apport d'idées nouvelles. Un être vivant doit s'améliorer ou alors périr.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 40e séance, p. 51*)

M. Razali assume la présidence après une période de bilan et au moment où nous nous tournons vers l'ONU avec une confiance renouvelée. Sa passion pour l'innovation lui sera utile. Alors qu'il préside cette instance redynamisée, je tiens à le féliciter de son élection à la présidence. Je saisis cette occasion pour exprimer à son prédécesseur nos meilleurs voeux et notre profonde reconnaissance pour l'efficacité avec laquelle il a présidé la dernière session historique.

À l'aube du XXIe siècle, nous devons nous poser les questions suivantes : Que nous réserve l'avenir? Nos enfants survivront-ils? Serons-nous en paix avec nos contemporains?

Le tableau est bien sombre. Nous continuons à pâtir de la persistance de la pauvreté, de la maladie, de la faim, de la détérioration de l'environnement et de la pollution spirituelle, d'actes aveugles de terrorisme, de la menace posée par les drogues, de troubles nationaux et de conflits régionaux.

Tout espoir n'est cependant pas perdu aussi longtemps que nous nous considérerons comme des amis et des voisins plutôt que comme des concurrents. Si nous mettons en commun nos ressources pour l'amélioration de l'humanité, le monde sera un endroit beaucoup plus favorable.

Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté aux assauts de la destruction et de la mort causés par le terrorisme. Selon nous, tous les terroristes sont des lâches qui s'appuient sur la peur et la déstabilisation pour atteindre leurs sinistres objectifs. Quel triomphe peut-on tirer à tuer et à mutiler des personnes sans défense? C'est sans aucun doute le fruit d'esprits pervers. Ces criminels sans visage qui accomplissent ces actes, parfois avec l'approbation tacite des autorités, n'ont pas leur place dans le concert des nations.

Ma délégation appelle à la tenue d'une nouvelle conférence pour traiter les causes profondes du terrorisme. Cette conférence doit faire participer cette instance tout entière afin que les vues des nations petites et puissantes puissent s'exprimer sur cette question. À l'aube du nouveau siècle, nos enfants doivent pouvoir jouer dans les jardins publics sans avoir à se méfier. Lorsque nous voyageons, nous devons pouvoir considérer les passagers assis à nos côtés comme de nouveaux amis plutôt que comme des bourreaux potentiels.

Pourquoi continuons-nous à accumuler des armes de destruction massive? L'objectif de ces armes est de tuer. Tuer des êtres humains ne devrait pas être considéré comme un sport. La vie sera toujours le bien le plus précieux de l'homme. Dans notre région pacifique, nous sommes étrangers au monde de ces arsenaux meurtriers et nous continuerons d'en dénoncer l'utilisation. Nous apprécions vivement d'être associés à l'adoption de la résolution australienne relative au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toute mesure, même limitée, visant à freiner la course aux armements et à l'élimination définitive des armes doit être considérée comme positive.

L'un des objectifs les plus importants de notre époque est la protection de l'environnement. Les menaces auxquelles nous devons faire face sont impressionnantes : réchauffement de la planète, désertification, déboisement, entre autres. La protection de l'environnement est la clef de notre survie. L'humanité est placée devant un choix : soit sauver l'environnement, soit périr.

Les souffrances endurées au Burundi, en Somalie, au Libéria, au Rwanda et en Bosnie ne doivent pas être oubliées. La communauté internationale peut faire beaucoup

plus pour aider les populations démunies et affamées dans ces terres meurtries. Après tout, ne doit-on pas être le gardien de son frère?

Je viens d'un pays petit mais fier. Notre peuple croit au travail et se dépense sans compter. L'industrie bananière est le pilier de notre économie. Mais notre existence même est gravement menacée par des forces autrement plus puissantes et considérables que nous. Je ne m'exprime pas avec colère, mais avec un sentiment de douleur et d'impuissance. Peut-il en être autrement quand ceux qui ont la capacité de nous aider cherchent à nous détruire? Si les forces de l'indifférence et de l'avidité réussissaient, notre société serait démantelée et la démocratie que nous chérissons tant exploserait.

Notre population tout entière est sensibilisée à nos problèmes bananiers et elle a exprimé son inquiétude en écrivant des milliers de lettres à ceux qui peuvent détenir la clef de notre survie. Nous tenons à remercier tout ceux qui sont venus à notre aide, en Europe ou ailleurs, et nous espérons sincèrement qu'ils continueront à nous tendre une main secourable.

Saint-Vincent-et-les Grenadines se préoccupent vivement de l'utilisation de drogues illégales et du trafic des stupéfiants. L'ampleur de ce problème dépasse les frontières nationales et nécessite une coopération accrue au niveau multilatéral. Les barons de la drogue sont très influents. Ils prennent parfois les traits d'une élite de pouvoir. Nous sommes fermement convaincus que de nouvelles mesures internationales peuvent largement contribuer à éliminer cette menace qui contamine le corps et l'esprit.

Si nous nous félicitons des récentes élections en Bosnie, en revanche nous sommes inquiets de l'évolution de la situation dans le golfe Persique. Nous espérons sincèrement que la situation se normalisera le plus rapidement possible, car une escalade de la crise ne serait de l'intérêt de personne.

Le Moyen-Orient est un autre sujet de préoccupation. Nous souhaitons que les récentes négociations de paix entre les Israéliens et l'Organisation de libération de la Palestine portent leurs fruits. Beaucoup a été fait ces deux dernières décennies et nous formons des vœux pour que le siècle prochain ramène la paix au peuple meurtri de ces très anciennes terres.

J'aborde maintenant la délicate question de la réadmission de la République de Chine de Taiwan aux Nations Unies. Depuis un quart de siècle, ce membre fondateur de

l'ONU est exclu de l'Organisation. Comment peut-on concilier cette situation avec le principe d'universalité et de représentation parallèle des États? Il est temps que la République de Chine de Taiwan soit admise de nouveau ici. Selon nous, ce pays non seulement possède les attributs de nation mais il dispose de moyens susceptibles de contribuer au développement des États Membres de notre Organisation. Son succès économique est un modèle pour les pays en développement. La Chine de Taiwan a également fait de grands progrès en matière de démocratie. Je tiens, ici, à la féliciter pour la tenue de ses premières élections présidentielles directes. C'est réellement une victoire du processus démocratique. Tous les États n'ont pas adopté un tel processus.

Malgré l'adoption et l'entrée en vigueur de la Convention sur les droits de l'enfant, nous sommes choqués par les trop nombreuses violations flagrantes aux droits fondamentaux de l'enfant. Sévices sexuels, prostitution et mise au travail des adolescents ne sont que quelques-uns des problèmes qui déshumanisent nos enfants. Ma délégation s'associe à l'appel en faveur de la prise de mesures non seulement en vue de la ratification universelle de la Convention, mais également d'une application effective de cet instrument.

La question de la réforme du Conseil de sécurité a déjà fait l'objet de nombreuses discussions. De brillantes idées ont été émises de toute part. Selon nous, le Conseil de sécurité doit être restructuré afin de refléter une répartition géographique équitable. Après tout, les grandes puissances n'ont pas le monopole de la connaissance ou de la vérité, et, ici, toutes les nations devraient être traitées sur un pied d'égalité.

L'histoire a confié aux Nations Unies de lourdes responsabilités et, alors que nous tournons nos regards vers le XXIe siècle, nous devons envisager toutes les possibilités susceptibles de nous permettre de réaliser les objectifs et idéaux de la Charte. Beaucoup reste encore à faire dans le domaine du développement social et économique, mais cette tâche n'est pas insurmontable si nous disposons de la volonté politique et de l'unité nécessaires.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ibrahim Ceesay, Ministre du travail, de la communication et de l'information de la Gambie.

M. Ceesay (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais d'emblée féliciter chaleureusement M. Razali Ismail de son élection à la présidence de cette session. Ayant collaboré étroitement aux travaux de l'ONU pendant

les années où il a représenté son pays, il est hautement qualifié pour occuper ce poste; cela lui a également permis d'acquérir une parfaite connaissance des activités et des besoins de l'Organisation ainsi que des défis qui se posent à elle. Il peut compter sur l'appui de ma délégation en toutes circonstances.

J'aimerais également exprimer notre reconnaissance à son prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, qui a oeuvré inlassablement pour assurer l'efficacité et le succès des travaux de l'Assemblée générale. Ma délégation souhaite également exprimer ses remerciements et sa reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le déroulement fructueux de cette session, en dépit des graves contraintes financières auxquelles fait face l'Organisation, de même que pour son dévouement envers celle-ci. L'oeuvre du Secrétaire général, ainsi que les efforts inlassables qu'il déploie pour revitaliser l'Organisation cinquantenaire, mérite pleinement notre appui et notre encouragement collectifs. La Gambie fait sienne la déclaration dans laquelle l'Organisation de l'unité africaine appuie le maintien en fonction, pour un second mandat, de M. Boutros Boutros-Ghali.

L'année dernière, lorsqu'elle a pris la parole à l'Assemblée, la délégation gambienne s'est étendue sur les processus de démocratisation et de développement en Gambie. Il convient aujourd'hui de faire rapport sur les progrès réalisés à ce jour et sur les succès remportés. S'agissant du processus de démocratisation, je suis heureux d'informer l'Assemblée que le 8 août 1996, un référendum portant sur l'adoption d'une nouvelle constitution s'est déroulé avec succès et qu'un nouveau président a été élu, le 26 septembre 1996. En ces deux occasions, les citoyens ont fait preuve d'une grande maturité politique et d'un grand sens civique en participant nombreux à ces activités.

La Constitution a été adoptée par 270 093 voix pour et 113 744 contre, 86,9 % de l'électorat a participé au référendum. Cette constitution est supérieure à toutes les précédentes et, de plus, elle répond aux attentes politiques du peuple qui aspire à l'avènement d'un véritable sens de la justice et du fair-play, ainsi qu'à leur amour profond de la liberté, du respect des droits de l'homme et d'un fort sentiment nationaliste, qui implique un désir de s'associer au reste du monde en se fondant sur la liberté et l'équité. En outre, grâce à la nouvelle constitution la deuxième République sera en mesure de progresser et de prospérer conformément aux principes universellement respectés de transparence, d'obligation redditionnelle et de probité — conditions *sine qua non* pour tout gouvernement honnête et bien intentionné. L'élection présidentielle, l'avant der-

nière phase de notre programme transitionnel de deux ans, a eu lieu le 26 septembre 1996. Quatre partis politiques ont présenté des candidats, et c'est S. E. Yahya A. J. J. Jammeh, leader de l'Alliance for Patriotic Reorientation and Construction (APCR), qui l'a emporté. Le Président élu a obtenu 220 011 votes, soit environ 56 % de l'ensemble des votes. Cette victoire retentissante montre que la majorité des Gambiens approuvent les politiques du Armed Forces Provisional Ruling Council (AFPRC) maintenant dissous. La répartition des résultats et les pourcentages réels des votes obtenus par les différents candidats montrent que cette élection s'est déroulée de manière libre et juste, à l'abri des abus manifestes dont on est témoin lorsque le candidat est aussi le président en exercice.

Conformément à la tradition de la philosophie d'unité nationale de l'APRC, le président élu a envoyé un message de paix et de réconciliation à tous les Gambiens. Dans l'allocution à la nation qu'il a prononcée, le 27 septembre 1996, à la suite de l'élection présidentielle, il a dit :

«Dans les élections démocratiques nul électeur ne perd, leur résultat exprimant la volonté collective de tous.»

Il a invité tous les Gambiens, quelles que soient leurs convictions ou leurs affiliations politiques, à se regrouper et à travailler ensemble au développement du pays. Pour achever le processus de démocratisation, la Gambie élira une assemblée nationale le 11 décembre 1996. Le gouvernement et la Provisional Independent Electoral Commission attachent une grande importance à ces élections et ont, par conséquent, encouragé les parties et les individus intéressés à briguer des sièges à l'Assemblée nationale. Nous sommes convaincus que la paix et l'ordre qui ont caractérisé le référendum et l'élection présidentielle prévaudront dans les prochaines élections.

Il y a lieu de noter que le processus électoral en Gambie a été complété par les projets prioritaires de développement du Gouvernement. Pendant les deux dernières années, le Gouvernement a montré au monde entier qu'un aspect important du développement national est la volonté et l'honnêteté dont un gouvernement fait preuve dans l'application de programmes réalistes qui sont bénéfiques pour sa population. Dans le secteur de l'éducation, plusieurs écoles primaires et secondaires ont été construites, et un programme péri-universitaire a été mis sur pied. Dans le domaine de la communication, la première chaîne de télévision du pays a été autorisée, et l'aéroport international a été agrandi et modernisé. En général, le réseau routier du pays a été sensiblement développé et amélioré afin de remédier

aux problèmes chroniques des transports. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement a bâti un troisième hôpital central, et des médecins et infirmières ont encore été recrutés à l'intérieur et à l'extérieur du pays. S'agissant du secteur agricole, une plus grande attention a été accordée à la mécanisation, en tant que mesure devant permettre de parvenir à l'autosuffisance alimentaire. En bref, les progrès réalisés dans tous les secteurs de l'économie pendant les deux années du régime de l'AFPRC sont supérieurs à ceux réalisés aux cours des 30 années du régime précédent.

Le ressort dont a fait preuve l'économie gambienne pendant les deux dernières années est rassurante, et ce, malgré les sanctions injustifiées imposées à la Gambie par nos partenaires au développement pour des raisons purement politiques et les ondes de choc puissantes transmises de l'extérieur, en particulier celles dues aux tendances qui émergent dans l'économie mondiale et dans le commerce mondial. Les politiques macro-économiques et les efforts de développement du Gouvernement ont aidé à créer un climat favorable à l'investissement privé, y compris l'investissement étranger direct. En effet, la performance financière et économique du pays pour la période 1995-1996 a montré une croissance réelle de 3 % du produit intérieur brut. Les projections pour la période 1996-1997 prévoient une croissance du PIB de 3,5 %, avec un taux d'inflation maximum de 5 %.

Les Gambiens, qui vont de l'avant, sont fiers de leur gouvernement et des efforts louables qu'il fait depuis qu'il a pris les rênes du pouvoir le 22 juillet 1994. Nous connaissons maintenant le sens réel de la démocratie, un partenariat amical entre la population et le Gouvernement. C'est grâce à ce partenariat que le Programme d'éducation civique a pu être réalisé avec succès et que Vision 2020 — une stratégie de développement socio-économique dont le but est d'améliorer le niveau de vie de la population gambienne — a été lancée.

Je voudrais, à ce stade, exprimer la sincère reconnaissance du Gouvernement et du peuple gambiens pour l'appui et l'aide qu'ils ont reçus de membres de la communauté internationale au cours de la période critique du programme de transition. Nous espérons ardemment que nos amis persévéreront dans leurs efforts pour nous permettre de mener à bien les élections à l'Assemblée nationale, qui auront lieu le 11 décembre 1996. Étant donné le succès remporté par le programme de transition sur deux ans et le retour à un régime démocratique civil, nous attendons de la communauté internationale qu'elle se joigne à nous dans les efforts que nous faisons pour assurer le développement durable de notre pays.

La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui vient de s'achever à Istanbul, entrera dans l'histoire comme l'une des conférences les plus réussies de l'ONU. L'ordre du jour d'Habitat, adopté par la Conférence, montre qu'une amélioration dans ce domaine est nécessaire et que la communauté internationale se préoccupe de plus en plus d'accroître le nombre de logements et d'améliorer leur qualité. L'amélioration de l'habitat pour tous et le développement durable d'établissements humains dans un monde urbanisé sont des besoins humains fondamentaux et un problème universel. En fait, la déclaration du Secrétaire général d'Habitat II, M. Wally N'Dow, selon laquelle Istanbul ouvre la voie au développement pour le XXI^e siècle, se confirmera certainement le moment venu. Le Gouvernement gambien s'est fermement engagé à mettre en oeuvre l'Ordre du jour d'Habitat, y compris le Plan d'action mondial, et s'efforcera de créer en particulier des partenariats durables avec tous les protagonistes dans le domaine des établissements humains.

L'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui a eu lieu en septembre 1996, a été l'occasion de passer en revue les progrès réalisés dans le développement de l'Afrique. L'examen a réaffirmé que le nouvel Ordre du jour est un programme fondamental et réalisable pour le développement socio-économique de l'Afrique, si ce continent et ses partenaires dans le développement demeurent attachés aux principes de ce programme et honorent leurs engagements. L'examen a montré que l'économie africaine, connaissait une croissance graduelle mais encourageante, le PIB étant passé de 2,1 % en 1994 à 2,3 % en 1995. La mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour continue toutefois d'être limitée faute de consacrer 0,7 % du PIB des pays développés, y compris 0,15 % de leur PNB, à l'aide au développement à l'étranger pour les pays les moins avancés, conformément à l'objectif fixé par l'ONU.

L'énorme dette extérieure de l'Afrique, dont le taux annuel moyen s'est accru de 1,5 % entre 1990 et 1995, demeure le plus grave obstacle au relèvement économique de l'Afrique et à son développement durable. Les principaux donateurs, les créanciers et la communauté internationale devraient ensemble mettre au point un programme multilatéral d'allègement de la dette dans le but d'annuler complètement la dette des pays en développement d'ici à la fin du siècle. La mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique et du nouvel Ordre du jour, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes, constituera une nouvelle approche mondiale dynamique de la coopération avec l'Afrique en vue d'accélérer son développement. La

réalisation des objectifs de l'Initiative spéciale d'ici une décennie dépendra davantage, dans une grande mesure, de la disponibilité de ressources nouvelles et additionnelles que du changement des priorités et de la réaffectation des fonds identifiés au titre du nouvel Ordre du jour. C'est ainsi seulement que la communauté internationale comprendra, comme l'a dit le Président de la Banque mondiale, M. Wolfensohn, en ce qui concerne le lancement de l'Initiative spéciale, qu'il nous faut donner l'impulsion, l'aide et l'appui qui permettront de maintenir l'élan.

La mondialisation continue de mobiliser l'attention mais elle ne profite pas encore à la majorité des pays en développement. La mondialisation et la libéralisation ont eu des effets négatifs sur l'emploi et le développement socio-économique durable. La neuvième réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est tenue récemment en Afrique du Sud, qui a été l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer son attachement au partenariat en matière de développement et de reconnaître les disparités qui existent entre les pays ainsi que le besoin d'aider les pays en développement à bénéficier des fruits de la mondialisation et du développement et d'assurer leur pleine participation à l'économie mondiale sur une base équitable.

Le cas des pays les moins avancés a toujours mobilisé l'attention et l'appui de la communauté internationale, en particulier avec l'adoption de la Déclaration de Paris et le Programme d'action pour les pays les moins avancés dans les années 90. L'examen à mi-parcours de ce Programme d'action, qui a eu lieu en septembre 1995, n'a pas permis de confirmer si l'objectif premier du programme, qui consiste à freiner et inverser la détérioration de la situation socio-économique dans les pays les moins avancés et à revitaliser leur croissance et leur développement, avait été atteint. On note que l'absence de progrès dans l'amélioration des performances socio-économiques des PMA peut être principalement attribuée au fait que la communauté internationale n'a pas apporté l'appui nécessaire en recourant à l'aide publique au développement, à l'allègement de la dette et aux bénéfices découlant de la mondialisation et de la libéralisation. Le succès du Programme d'action, pendant la deuxième moitié de son existence, dépendra dans une grande mesure de l'appui que la communauté internationale apportera pour favoriser la croissance économique des pays les moins avancés.

L'instauration de la paix et de la sécurité internationales demeure pour notre Organisation une tâche importante à accomplir. C'est pourquoi mon pays appuie, avec la communauté internationale, les efforts que fait l'ONU pour

assurer la paix et régler les conflits partout dans le monde. À cet égard, le revers qu'a connu le processus de paix en raison des événements survenus en avril 1996 au Libéria, a préoccupé vivement la communauté internationale. Toutefois, grâce aux efforts inlassables entrepris par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en particulier par l'intermédiaire de son Comité des Neuf sur le Libéria, le processus de paix a pu être réactivé et des progrès ont été réalisés dans sa mise en oeuvre. Malgré les problèmes rencontrés dans son application au cours des dernières années, nous demeurons convaincus que l'Accord d'Abuja demeure le meilleur cadre pour instaurer une paix durable au Libéria. Si toutes les parties font preuve de bonne volonté et si la communauté internationale, en particulier l'ONU, apporte son appui, je suis sûr qu'il sera bientôt possible de trouver une solution durable au problème.

La situation en Bosnie-Herzégovine nous permet d'espérer que la paix obtenue sera durable. Grâce aux élections qui se sont déroulées le 14 septembre 1996 et à la mise en place du nouveau gouvernement fédéral, il devrait être possible, espérons-nous, de parvenir à l'unité nationale et à la réconciliation.

Il est triste de noter que la guerre civile en Somalie, après s'être apaisée, a soudain repris de plus belle. La reprise des combats a semé des obstacles sur la voie du processus de paix. Nous appuyons sans réserve les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la communauté internationale en général pour contenir les hostilités et rétablir la paix, la sécurité et la stabilité.

La dégradation dramatique de la situation au Burundi est une source de vive préoccupation pour tous les peuples épris de paix. Nous déplorons les tueries ethniques dans ce pays, qui ont entraîné la mort de nombreuses personnes innocentes. Il nous incombe, collectivement, de mettre fin à cette situation déplorable et d'éviter que ne se répètent les événements tragiques survenus au Rwanda il y a deux ans. À cet égard, nous continuons de suivre attentivement l'évolution de la situation politique au Burundi, et nous espérons que la paix, la sécurité et l'ordre y seront rétablis de façon permanente. Nous appuyons donc fermement les initiatives de paix de l'OUA, en particulier le processus de paix de Mwanza et l'initiative de paix d'Arusha, dont le but est d'assurer la sécurité et la démocratie de tous les habitants du Burundi.

Les dividendes de la paix obtenus jusqu'à présent dans la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient, ne doivent pas être perdus. Il faut au contraire poursuivre le

processus de paix afin d'aboutir à une paix durable dans la région, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La quête de paix est une préoccupation universelle de la communauté internationale. Parallèlement, certaines nations continuent d'aspirer à l'égalité et à la reconnaissance. Le désir de la République de Chine de Taiwan d'être reconnue et réadmise à l'Organisation des Nations Unies n'a pas eu l'impact nécessaire sur l'attitude et la bonne volonté de la communauté internationale. Aujourd'hui, la République de Chine de Taiwan occupe une place honorable au plan international dans les domaines de la croissance économique et du développement social. Elle est connue tant pour ses réussites économiques que pour sa réforme politique exemplaire. L'élection au suffrage direct de son Président, qui a eu lieu le 23 mars 1996 — événement sans précédent dans l'histoire de la Chine — a marqué le point culminant de la démocratisation politique de Taiwan. Cet accomplissement doit être reconnu par l'Organisation des Nations Unies, conformément aussi au principe de l'universalité. Mon pays estime que le principe de l'admission parallèle à l'Organisation des Nations Unies, qui a été appliqué à l'ex-Allemagne de l'Est et à l'Allemagne fédérale et qui s'applique actuellement à la Corée du Nord et à la Corée du Sud, doit s'appliquer à la République de Chine de Taiwan.

Outre le facteur de l'appartenance, qui est conforme à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, il existe un facteur de justice en vertu des Articles 1 et 2 de la même Charte. Il est regrettable que ce facteur n'ait pas été pris en compte dans nos débats lorsque la question a été examinée à la séance du Bureau de l'Assemblée générale, qui s'est tenue le 18 septembre 1996, en rapport avec le point de l'ordre du jour provisoire intitulé «Examen de la situation exceptionnelle que constitue l'incapacité des 21,3 millions d'habitants de Taiwan, République de Chine, de participer aux activités de l'Organisation des Nations Unies du fait de la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale.» Comme nous le savons tous, on peut quantifier le nombre de signatures, mais pas les émotions, à savoir la sympathie que suscitent le bien-fondé et la justesse du cas de Taiwan, cas qui par ailleurs suscite l'intérêt et l'assentiment. Nous sommes convaincus que la participation parallèle à l'Organisation des Nations Unies et autres organisations internationales des deux camps séparés par le Détroit de Taiwan serait propice au maintien de la paix et de la sécurité dans la région Asie-Pacifique et dans le monde en général. Donnons donc à la République de Chine de Taiwan la possibilité de partager avec nous ses compétences et ses expériences dans un effort collectif tendant à répondre à l'aspiration

de l'humanité à un développement équitable pour toutes les régions du monde.

La pratique qui consiste pour un État Membre à imposer unilatéralement un embargo économique à un autre État Membre aurait dû cesser avec la fin de la guerre froide. Depuis maintenant plus de 30 ans, Cuba lutte à armes inégales pour survivre, économiquement et financièrement. Avec patience et détermination, Cuba a continué à faire de grands pas vers le développement socio-économique. En fait, au sein des nations, Cuba a excellé dans certaines activités qui ont profité à l'ensemble de l'humanité, telles que le génie génétique et la médecine moderne. Ces réussites et ce progrès dignes d'éloges méritent d'être encouragés.

L'application des principes du droit international et les efforts que fait la communauté internationale pour propager la paix et la sécurité doivent être globaux. À cet égard, s'agissant de la supposée complicité de la Libye dans l'explosion de l'avion de la Pan Am, vol 103, au-dessus de Lockerbie, en Écosse, nous appuyons la résolution de l'OUA, adoptée à la soixante-quatrième session du Conseil des ministres à Yaoundé, qui s'est tenue du 1er au 5 juillet 1996, comme base pour faire sortir la question de l'impasse où elle se trouve actuellement.

S'agissant du conflit Jammu-et-Cachemire, nous exhortons la communauté internationale à ne pas relâcher les efforts qu'elle déploie pour trouver une solution juste et pacifique au conflit qui soit conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Gambie réaffirme qu'elle appuie la communauté internationale dans sa résolution de combattre l'agression ouverte, notamment entre les États, et le terrorisme international d'où qu'il vienne. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), nous appuyons les efforts que fait le Koweït pour préserver et défendre son intégrité territoriale tout en cherchant à être promptement dédommagé comme il convient des conséquences qu'a entraînées dans ce pays l'invasion iraquienne.

L'an dernier, nous avons célébré le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cette célébration a été l'occasion d'examiner les opérations et le mandat de l'Organisation. Le processus en cours qui tend à renforcer le système de l'Organisation des Nations Unies vient compléter cet examen et témoigne de notre attachement aux idéaux de l'Organisation. En particulier, nous devrions apporter notre appui sans réserve à la revitalisation du travail de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi qu'à la réforme du Conseil de sécurité,

dont la question de la représentation équitable de toutes les régions géographiques dans cet important organe des Nations Unies. Les propositions de réforme du Conseil de sécurité émanant du Groupe africain et de l'Italie, entre autres, doivent être étudiées attentivement. En procédant à la réforme du Conseil de sécurité, il faut veiller à ne pas favoriser les intérêts hégémoniques de quelques-uns au détriment de la majorité.

Les réformes de l'Organisation des Nations Unies mettent en vive lumière la présente crise financière de l'Organisation et les courageux efforts entrepris par le Secrétaire général pour améliorer cette situation. L'examen sérieux accordé à cette question depuis 1994 par l'Assemblée générale, qui a abouti à la création d'un Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée chargé d'étudier la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, a montré une fois de plus l'attachement des États Membres à la préservation et au maintien des opérations de l'Organisation. L'effet cumulatif des réformes financières, y compris les importantes réductions de personnel, ne devrait, autant que possible, ni compromettre l'efficacité et la productivité du mandat de l'Organisation, ni la détourner de ses opérations traditionnelles et de son mandat renouvelé. La situation financière précaire de l'Organisation est notre souci commun, et nous devrions donc nous efforcer résolument de veiller à ce qu'il en soit rapidement tenu compte. Ceci exige évidemment de tous les États Membres qu'ils manifestent la claire volonté politique de payer ponctuellement leurs contributions. Les États Membres doivent s'abstenir de refuser, pour des raisons purement politiques, de verser leurs contributions, cette attitude risquant de paralyser le fonctionnement de l'Organisation.

Il convient maintenant d'en venir aux travaux accomplis par cet organe pour atteindre les objectifs de l'Agenda pour la paix et de l'Agenda pour le développement. La recherche d'une base commune pour la coopération internationale eu égard au règlement des conflits, aux opérations d'aide humanitaire et au développement demeure une

question de l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Le succès de toute coopération internationale sur ces questions exigerait que l'application efficace des priorités de développement des pays en développement retienne davantage l'attention. Le lien entre la paix et le développement n'est pas seulement essentiel, mais il constitue un élément de la Charte des Nations Unies. Ces deux données sont les piliers jumeaux des efforts entrepris par la communauté internationale pour réaliser la paix et la sécurité universelles par la promotion du développement social et économique de tous les peuples. Nous demeurons pleinement attachés à leur réalisation effective.

Les multiples problèmes qui résultent du trafic et de l'abus des drogues deviennent de plus en plus universels. À de nombreux égards, les nations productrices et les nations non productrices sont de plus en plus rapidement victimes des effets pernicious qu'engendrent les drogues illicites. À l'heure actuelle, les pays qui jadis étaient exempts de drogues soit sont graduellement dévastés par la vente et la consommation des drogues illicites soit servent de points de passage au trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Depuis de nombreuses années, l'Organisation des Nations Unies mène fermement une lutte contre la menace globale des drogues, notamment à travers son Programme d'action mondial et son Programme pour le contrôle international des drogues. Elle a également soumis récemment le sujet de la drogue au segment de haut niveau de 1996 de la session du Conseil économique et social. Les efforts que fait l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le trafic et la vente illicites des drogues ne pourront être efficaces que si la communauté internationale lui apporte son soutien sans réserve à travers une coopération internationale effective et améliorée en matière de drogues. La Gambie continuera à participer à tous les efforts faits au plan international pour combattre et désamorcer la menace que fait peser la drogue sur le monde entier. Au niveau national, des organes et des mesures de contrôle appropriés ont été mis en place pour éviter que la Gambie ne serve de tremplin au commerce mondial des drogues illicites et que les Gambiens ne soient victimes de leurs effets nocifs.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, il est satisfaisant de noter que l'Assemblée générale a adopté récemment le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette approbation par la communauté internationale ne doit cependant pas faire oublier les préoccupations et réserves légitimes exprimées par l'Inde.

Le Sommet mondial de l'alimentation, qui doit se tenir le mois prochain à Rome pour examiner les questions de la

faim et de la sécurité alimentaire, offrira l'occasion à la communauté internationale de renouveler son attachement à l'élimination de la faim et de la malnutrition et à la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire pour tous.

On n'insistera jamais trop sur le lien qui existe entre le problème de la sécurité alimentaire et la pauvreté. La Gambie, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à l'occasion de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté (1996), a participé efficacement à la lutte contre la pauvreté. Des programmes nationaux ont été conçus et mis en place pour parvenir à l'élimination de la pauvreté.

La dernière décennie du XXe siècle a été marquée par certaines activités déterminantes en matière de coopération internationale. La série de conférences mondiales des Nations Unies prouve que la communauté internationale se préoccupe du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la promotion et de la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la propagation des techniques du développement et de la réalisation du développement durable, de la prestation de logements adéquats pour notre population qui s'accroît de plus en plus rapidement, et, bien entendu, du bien-être social et économique des peuples du monde entier.

La Gambie est fière d'être associée à cette croisade internationale menée en faveur d'une vie sûre et meilleure pour chaque être humain.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Président de la délégation d'Antigua-et-Barbuda, à qui je donne la parole.

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de saluer le Président, un diplomate que l'expérience et la stature rendent digne de présider l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Je tiens à rappeler que c'est son pays et le mien qui ont saisi les Nations Unies de la question de l'Antarctique, et nos pays ont collaboré étroitement pendant plusieurs années. Nous avons réalisé des progrès au fur et à mesure que des pays de différents coins du monde se sont joints à notre initiative dans le but de préserver l'Antarctique en tant que dernier héritage naturel de l'humanité. Les mesures prises par son pays pour améliorer le sort de l'humanité suscitent l'admiration profonde de mes compatriotes, et c'est avec un sentiment de cordialité sincère que nous parlons de la Malaisie comme d'un pays ami et fraternel. Je remercie aussi sincèrement le Président

sortant, M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, qui a dirigé avec compétence l'Assemblée générale à sa cinquantième session historique.

Le 7 juillet dernier, l'ouragan Bertha est passé dangereusement proche d'Antigua-et-Barbuda, et les deux îles qui composent notre État ont subi des dommages. Les petits États insulaires en développement comme le nôtre sont sujets à diverses catastrophes naturelles — tremblements de terre, éruptions volcaniques et ouragans. En 1974, un tremblement de terre d'une amplitude de 7,8 à l'échelle de Richter a causé des dégâts considérables. Un volcan sur l'île de Montserrat, à quelque 50 kilomètres de nos rives, est actif depuis les 15 derniers mois. Notre peuple vit dans la crainte continuelle des retombées et des raz-de-marée qu'entraîne une éruption majeure.

Le phénomène naturel qui dévaste Montserrat pourrait être le prélude d'une catastrophe de nature à détruire l'ensemble des petites îles. Des preuves du réchauffement de la planète se sont manifestées clairement, et les phénomènes climatiques extrêmes sont devenus plus fréquents et plus intenses. L'année dernière, l'ouragan Luis s'est déchaîné contre notre pays pendant 48 heures et on a estimé qu'il s'agissait de la tempête la plus terrible du siècle. L'ouragan Marilyn qui l'a suivi immédiatement a encore amplifié les dégâts. Nous sommes sincèrement reconnaissants aux pays et aux institutions qui ont fourni diverses formes d'assistance pour aider à la reconstruction.

En prenant la parole devant l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains cette année, notre envoyé a souligné qu'il était impossible d'assurer un développement durable si une vingtaine de tempêtes et d'ouragans doivent s'acharner sur notre région chaque année. Les émissions de dioxyde de carbone causées par la combustion du pétrole, du charbon, du bois et du gaz depuis le début de la révolution industrielle en Europe de l'Ouest il y a 200 ans ont commencé à mettre en danger la survie même des petites îles. La production nocive, le gaspillage dans la consommation et les dangereux systèmes d'évacuation continuent de caractériser le comportement des plus grands États industrialisés. Nous devons donc réduire les émissions de dioxyde de carbone au niveau des objectifs de Toronto. Relevons le défi ensemble, de façon à pouvoir léguer aux générations futures un monde meilleur et plus sûr que celui dont nous avons nous-mêmes hérité. Si notre survie était en danger, ce serait le signal du commencement de la fin d'une civilisation merveilleuse, plus créative et plus inventive qu'aucune autre auparavant.

Entre le 1er et le 15 juillet, Antigua-et-Barbuda a participé à la Conférence sur les établissements humains (Habitat II), qui s'est tenue à Istanbul, et nous demandons instamment à tous les pays d'adhérer à la Déclaration et au Plan d'action d'Istanbul. Il faut reconnaître que c'est dans les grandes et petites villes du nouveau monde urbain, où la plupart d'entre nous finirons par vivre et travailler, que la majeure partie de l'activité économique aura lieu et où les biens de consommation seront produits. C'est là où la plus grande partie de la pollution sera générée et où les ressources nationales seront consommées, et l'impact en sera ressenti jusqu'à l'extérieur des limites de la ville. De plus, ce sera dans les grandes et petites villes de ce monde urbain que des tensions et des conflits sociaux grandissants, qui puisent leurs racines dans la pauvreté et la mauvaise distribution des ressources, seront réglés, et où la clef de la vraie sécurité humaine pourra être trouvée.

Les problèmes de l'urbanisation ne se limitent pas aux pays les mieux nantis. Nous aussi, malgré notre petite taille, devons faire face à divers problèmes et à leurs conséquences qui exigent des réponses qui ont à certains moments menacé de nous écraser. Néanmoins, je suis heureux de dire qu'à Antigua-et-Barbuda, nous avons réalisé des progrès considérables en matière de réglementation et de contrôles adéquats.

Sous la direction de l'Autorité de contrôle du développement et de l'Autorité centrale de la planification et du logement, de grandes initiatives ont été entreprises, avec l'aide du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Gouvernement, en partenariat avec les autres secteurs de la société, joue un rôle multiple pour améliorer les conditions de vie et de travail sur une base équitable afin de permettre à tous ses ressortissants de jouir d'un logement approprié, de services de base peu coûteux et d'établissements humains durables.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda accomplit les fonctions non seulement de responsable de l'élaboration des politiques nationales et d'un administrateur de logements, mais sert également d'organisme de crédit et de promoteur. Dans ces rôles, il a fait en sorte de maintenir les taux d'intérêt à des niveaux raisonnables et que les périodes de remboursement des emprunts s'étalent sur des périodes allant jusqu'à 20 ans. Dans son rôle de réglementation, le Gouvernement du parti travailliste a établi des normes de développement, des procédures de construction et intégré les politiques foncières et de logement aux programmes de réduction de la pauvreté et de création d'emplois, de protec-

tion de l'environnement, d'amélioration de l'éducation et de la santé, et d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Notre monde nous laisse vraiment perplexes. En matière de développement durable, un mythe a gagné du terrain, celui qui prétend que le monde en développement fait d'importants progrès. Les données de la Banque mondiale néanmoins montrent que plus de 60 % des pays où l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes mettent en oeuvre des opérations d'aide au développement ont connu des baisses du revenu réel par habitant pendant la décennie qui s'est terminée en 1994.

Le Coordonnateur spécial pour le développement économique et social, James Gustave Speth, a noté dans une intervention vigoureuse et émouvante, lors de l'ouverture de la session de fond de 1996 du Conseil économique et social, deux grandes ironies de la situation actuelle. Il a déclaré que maintenant que le monde était libéré des effets de distorsion sur la coopération pour le développement, qu'au moment justement où la communauté de l'aide au développement en sait tellement plus sur la manière de réussir et de mener à bien sa tâche, juste au moment où les besoins du monde en développement augmentent de manière rapide et spectaculaire, juste à ce moment précis, les ressources nécessaires à la coopération pour le développement s'amenuisent de manière rapide et spectaculaire. Au cours des quatre dernières années, l'aide au développement en termes réels a baissé de 20 à 25 %.

La deuxième ironie est que juste au moment où l'on comprend mieux les liens essentiels qui existent entre la paix et la coopération pour le développement, juste au moment où l'on demande à l'Organisation des Nations Unies d'assumer des responsabilités beaucoup plus grandes dans le suivi des conférences, dans la consolidation de la paix après les conflits et dans d'autres domaines, juste au moment où l'ONU se réforme et se renforce pour accomplir ces tâches, elle se trouve elle-même menacée par une crise financière qui frappe aussi bien ses contributions obligatoires que ses contributions volontaires. De fait, M. Speth considère que ce ne sont pas seulement des ironies mais des tragédies de notre temps.

L'ONU, principale organisation internationale, se structure et s'efforce d'engager des réformes constructives. S'il est peut-être vrai que la crise financière actuelle est essentiellement une crise de paiement, on ne saurait nier qu'il y a des gaspillages inutiles ici, qu'il s'agisse de doubles emplois des activités, de copies excessives de documents, d'organisation de nombreuses réunions destinées à ne rien accomplir ou à une myriade d'autres choses. Les préoccupations financières

ne sont pas néanmoins la seule question dont est saisie l'Organisation. La réforme est entreprise de manière multiforme, ce qui est en soi un long processus qui peut se justifier à la manière de Bentham, en recherchant le bien le plus grand pour le plus grand nombre.

À l'heure actuelle, même si l'on considère que les débats ont progressé, il n'y a même pas une lueur de résultat en ce qui concerne la «Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes». Bien qu'un consensus existe sur la nécessité d'élargir la composition du Conseil, le moyen d'y parvenir équitablement n'a pas encore été trouvé. Antigua-et-Barbuda s'en tient à sa position déclarée que tout élargissement doit inclure les pays en développement et que les groupes des pays d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes doivent être représentés. Nous voudrions également voir certaines restrictions placées à l'usage du droit de veto. Nous pensons néanmoins que tous les efforts de restructuration et de réforme à l'Organisation des Nations Unies doivent se centrer sur la croissance et le développement économique.

Dans tout ce processus de malentendus, les commissions régionales sont la cible de réductions et dans certains cas, d'appels à la dissolution. Cela est particulièrement pénible pour ceux d'entre nous qui bénéficient des services de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Nous voyons la CEPALC comme une organisation régionale qui s'est déjà réformée et qui ne devrait pas être pénalisée par l'exigence de nouvelles réformes. La CEPALC a rendu des services précieux grâce à ses sous-programmes portant sur le développement économique, le développement social, le commerce international, le financement du développement et les transports, la modernisation industrielle, agricole et technologique, l'environnement, les ressources naturelles et les établissements humains, les statistiques et les prévisions économiques, l'intégration des femmes au développement, l'intégration et la coopération régionales, la planification économique et sociale et la population. Dans tous ces domaines, la CEPALC collabore avec les gouvernements des Amériques dans l'examen et l'analyse de la politique des pouvoirs publics, fournit une assistance technique et une formation et encourage la coopération régionale.

Pour les pays des Caraïbes, il est essentiel que la CEPALC soit pleinement soutenue pour continuer à les aider dans ces domaines et dans d'autres. Cela se passe dans le contexte des pressions qui sont exercées sur la région des Caraïbes, et que le Premier Ministre, M. Lester Bird, a décrites à la réunion des chefs de gouvernement de

la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le 6 juillet. Il a parlé des voix de droite qui sont disposées à imposer aux États de la Communauté des Caraïbes un nouveau colonialisme sous différents masques, tels que ceux de la souveraineté limitée et de l'extraterritorialité. En effet, la survie économique même de certains États des Caraïbes est menacée du fait des pressions exercées contre des pays dont les moyens de subsistance sont presque entièrement tributaires de la production d'un certain fruit jaune.

La plupart des pays touchés par le différend bananier sont d'anciennes colonies européennes et le maintien de leur accès historique aux marchés européens est vital pour leur survie économique. Sans une certaine forme de protection, l'industrie bananière dans les États de la CARICOM s'effondrerait, ce qui mènerait à une grave fracture sociale qui se traduirait au bout du compte par une catastrophe politique.

Reconnaissant l'importance de la production bananière pour certaines de nos économies, l'Union européenne a un programme en vertu duquel une petite part de son marché est réservée aux producteurs des Caraïbes, part qui est inférieure à 10 %. Cela n'a certainement pas été un grand problème pour les grandes sociétés, pour la poignée d'entreprises multinationales qui contrôlent toujours 60 % du marché européen et 70 % du marché mondial. Mais il semble que Bob Herbert, dans un éditorial en date du 13 mai, avait raison lorsqu'il affirmait que

«pour les multinationales, assez n'est jamais assez.»
(*The New York Times*, 13 mai 1996, sect. A, p. 15)

De fait, pour des pays où les taux d'alphabétisation sont supérieurs à 90 % et où les prisonniers politiques sont inconnus, ce serait une catastrophe que les économies de ces sociétés soient détruites en même temps que l'industrie bananière.

La morne situation que je viens d'évoquer a cependant été atténuée par les idées exprimées à la Conférence de Tokyo sur la stratégie du développement, qui a eu lieu en mars de cette année, au cours de laquelle le principe a été posé qu'il existait une volonté de soutenir un nouveau partenariat mondial et de le rendre efficace. Un consensus a été obtenu sur les questions qui vont au-delà des chiffres économiques, c'est-à-dire celles qui ont trait à la pauvreté, à l'environnement, à la promotion de la femme et à la sécurité alimentaire, lesquelles doivent être abordées à la fois aux niveaux national et international.

On a néanmoins fait valoir que de nombreux pays développés étaient en butte à des difficultés financières considérables qui imposent de graves limites à leur capacité de contribution aux organisations internationales. Les nations du monde doivent donc tout d'abord relever le défi de la pauvreté en s'efforçant de l'éliminer. Deuxièmement, la clef du succès réside clairement dans l'action concertée des nations pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de développement capable de relever les défis du XXIe siècle. Troisièmement, dans le processus d'élaboration et de mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de développement, il est d'une importance capitale de revitaliser le rôle des organisations internationales et en particulier celui de l'Organisation des Nations Unies.

L'affirmation selon laquelle, dans les efforts visant à garantir des ressources suffisantes, il est important de prendre des mesures dans d'autres domaines d'intervention, tels que le commerce ou le transfert de technologie, revêt une importance capitale pour les pays en développement. En outre, compte tenu de la mondialisation de l'économie mondiale, il s'avère important de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines ainsi que la capacité de renforcement des institutions dans les pays en développement. Dans son rapport mondial sur le développement humain 1996, le Programme des Nations Unies pour le développement a reconnu que même si certains pays connaissent une croissance économique sans précédent, la qualité du développement humain ne reflétait pas toujours ce progrès. S'il est vrai que de nombreux pays du monde en développement luttent contre les répercussions de la libéralisation des échanges et de la mondialisation, les individus au sein de ces sociétés sont parallèlement confrontés à un autre combat. Il est triste de constater que tant que subsistera une libéralisation sélective entre les pays, il sera plus difficile pour les individus dans ces pays d'échapper à l'engrenage qui les entraîne dans la pauvreté absolue. Ce n'est par conséquent guère faire preuve d'imagination que de reconnaître qu'il incombe à toute société qui désire parvenir à un développement économique et social à la fois équitable et durable d'investir rapidement dans le renforcement des capacités humaines.

S'il est vrai que les années 90 ont marqué la fin de la guerre froide et vu la dissolution du monde bipolaire, les conflits auxquels nous assistons aujourd'hui sont localisés et semblent se multiplier en raison de considérations ethniques, religieuses et civiles. Il y a de toute évidence une montée du micronationalisme qui alimente les idées séparatistes. On assiste à une grande rupture sociale, à la famine et à la propagation de maladies contagieuses. Il est particulièrement effrayant de penser que l'accès aux victimes est

souvent entravé ou rendu impossible. Il est clair que la sécurité du personnel et des fournitures dans les opérations de secours fait de plus en plus défaut. De toute évidence, il est nécessaire de démobiliser les groupes paramilitaires, de déminer et d'intensifier le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix.

Il convient de rappeler que l'ONU a été créée afin d'assurer la paix entre les nations. Cela étant, nous devrions être prêts à prendre des mesures allant au-delà du Traité de non-prolifération et d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à nous engager vers une élimination des armes de destruction massive dans le cadre d'un calendrier précis.

Les solutions à apporter à la multitude de problèmes désespérés doivent être interdisciplinaires car il n'existe aucune institution des Nations Unies qui soit capable seule de contrôler, de pacifier et de remettre en état efficacement.

Reconnaissant les dangers de l'accroissement des activités criminelles internationales dans la région, Antigua-et-Barbuda oeuvre avec ses voisins et espère recevoir une aide supplémentaire de sources bilatérales et multilatérales pour lancer une politique nationale de lutte contre la drogue et le blanchiment de l'argent. Les priorités de cette politique comprennent des réformes législatives et réglementaires, un renforcement des activités de répression, une formation technique, une prévention en matière de santé et l'éducation et la formation du public. Étant donné sa nature multidimensionnelle, le problème de la drogue fait partie de ceux que le système des Nations Unies est particulièrement à même de traiter.

Néanmoins, en travaillant seule, l'Organisation est incapable de s'attaquer à ce fléau qui frappe tous les secteurs de la société, et a des répercussions sur les familles, la santé et l'activité économique. Une meilleure coordination de l'action des nations contre le fléau des stupéfiants est nécessaire si nous voulons y faire face d'une manière efficace. Les efforts résolus et déterminés de certains pays seront gravement entravés si une stratégie mondiale unifiée n'est pas mise en place pour faire face aux manifestations et pratiques qui sont susceptibles de détruire non seulement le tissu de nos sociétés mais également la vie d'innombrables personnes.

Le fléau du terrorisme doit être maîtrisé. Les appels lancés par deux nations d'Asie du Sud pour nous doter d'une Convention internationale contre le terrorisme doivent être entendus. Le terrorisme est souvent lié aux stupéfiants. Non seulement les États des Caraïbes orientales craignent la

subversion mais ils sont également préoccupés par les violations répétées des ports et par la corruption concomitante car leurs pays sont utilisés comme points de transit.

Enfin, je voudrais dire qu'en tant que représentants de la communauté mondiale, nous devons être à la hauteur des espoirs placés en nous par nos concitoyens. Le multilatéralisme doit être mis au premier plan à l'heure où nous nous efforçons de trouver les moyens de gérer au mieux notre planète. Nous devons convenir de valeurs communes pour notre survie collective. Ceux que nous représentons demandent qu'il soit mis fin à la violence insensée et qu'apparaissent à nouveau les notions de compassion et d'égalité. Ils demandent que notre dialogue soit imaginaire et tourné vers l'avenir.

Les peuples des différentes régions doivent être prêts à faire des sacrifices et à éliminer les barrières qui les divisent, comme la haine, l'égoïsme et l'amertume. Gardons en mémoire les paroles de Philip Vundla, un dirigeant de l'African National Congress, qui a dit :

«Il faudra une plus grande violence encore pour conserver ce que vous avez obtenu par la violence. Ceux qui prétendent que la réponse est dans le sang pensent au sang des autres, et non pas au leur.»

Mais pour ce qui est des progrès, le besoin fondamental reste celui de la réalité économique. Michel Camdessus, du Fonds monétaire international, a rappelé ce qui suit aux dirigeants des pays du G-7 le 24 juin :

«On justifie trop souvent son refus d'octroyer une aide au développement en arguant du gaspillage de ces fonds. Mais cette dérive, de même que la prétendue fatigue des pays donateurs, doivent être combattues avec vigueur si la communauté internationale veut être en mesure de protéger les plus pauvres contre la marginalisation et épargner au monde les tensions et les crises que l'extrême pauvreté ne saurait manquer de provoquer. La marginalisation n'est pas inéluctable et chaque pays doit avoir sa chance à l'ère de la mondialisation.»

Mon pays reconnaît que nous sommes à une époque de changements et de possibilités sans précédent, à une époque où les progrès scientifiques et les réalisations techniques semblent quasiment miraculeux et offrent une chance d'améliorer la qualité de la vie. L'ONU doit s'inscrire dans la réalité du monde d'aujourd'hui et mettre les questions critiques de pauvreté et d'injustice sociale au coeur du débat national et public.

Antigua-et-Barbuda est fière des Nations Unies, et nous pensons que l'ONU a été jugée, à tort, davantage sur ses échecs que sur ses succès. Mais le travail accompli en matière de santé, de droits de l'homme, d'activités de maintien de la paix, d'atténuation des catastrophes et d'aide-à-pays en développement offre un bilan enviable.

L'ONU a la capacité de faire des choses dans des domaines qui sont hors de portée des autorités nationales ou régionales. Par conséquent, les pays qui forment cette Assemblée doivent renouveler leur volonté collective de faire de cette vision une réalité. Ainsi, nous pousserons les Nations Unies en avant vers le XXIe siècle naissant.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre du débat général pour ce matin.

Deux délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kebede (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole à ce stade. Toutefois, ma délégation regrette que le Ministre des affaires étrangères du Soudan ait fait allusion, dans sa déclaration politique, à une question dont le Conseil de sécurité est saisi et à propos de laquelle le Conseil a adopté des résolutions successives dont le Gouvernement soudanais continue malheureusement de faire fi.

Les points sur lesquels le Ministre des affaires étrangères du Soudan a essayé plus particulièrement d'attirer l'attention de l'Assemblée font partie intégrante de la politique de relations publiques menée par le Soudan. Cette tentative est vaine et les faits ne risquent pas d'ajouter foi à ce qu'il essaie de faire croire.

Dans ses relations avec tous ses voisins, le Gouvernement de la République fédérale et démocratique d'Éthiopie mène une politique de bon voisinage reposant sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Compte tenu de ces principes, le Gouvernement éthiopien a pris plusieurs mesures concrètes dont il pense qu'elles devraient contribuer à promouvoir l'ensemble de la coopération dans la région. Toutefois, cette politique constructive a été déjouée et les autorités soudanaises ont abusé de notre volonté

politique de construire un avenir meilleur pour servir leurs propres desseins.

Le Gouvernement soudanais abuse de ses prérogatives d'État souverain en délivrant des passeports soudanais, diplomatiques et autres, à des terroristes non-soudanais pour leur permettre de se rendre en Éthiopie. Il se sert de sa compagnie aérienne nationale pour transporter des terroristes. Il continue de financer ces terroristes, de leur donner asile et de leur fournir jusqu'aux armes qu'ils utilisent pour commettre leurs vils actes.

Le fait que les autorités soudanaises soient impliquées dans la tentative manquée d'assassinat contre la personne du Président égyptien, le 26 juin 1995 à Addis-Abeba, et qu'elles continuent de faire obstacle à la justice en abritant les terroristes qui sont recherchés pour cette tentative d'assassinat ne laisse aucun doute, et point n'est besoin d'en dire plus à ce sujet. Cette réalité est clairement reconnue dans toutes les décisions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine et dans les trois résolutions du Conseil de sécurité adoptées sur cette question.

Il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'affirmation selon laquelle les preuves et les informations concernant les suspects n'ont pas été remises aux autorités soudanaises. Le Gouvernement soudanais s'est vu communiquer toutes les preuves et tous les faits pertinents, y compris les noms, nationalités et adresses connues des terroristes. L'allégation du Gouvernement soudanais selon laquelle il aurait essayé de localiser les trois coupables n'a pas la moindre crédibilité. Les autorités soudanaises savaient où se trouvaient les trois coupables avant, pendant et après la tentative d'assassinat, y compris au moment où elles ont reçu la demande d'extradition émanant de l'Éthiopie.

Les renseignements obtenus auprès des personnes appréhendées et les preuves matérielles recueillies montrent sans l'ombre d'un doute que non seulement les autorités soudanaises sont impliquées dans l'affaire, mais aussi qu'elles ont donné refuge aux trois terroristes recherchés pour la tentative d'assassinat.

Pour ce qui est des procès des trois suspects en Éthiopie, il convient de souligner qu'il est très courant que les législations nationales, voire les constitutions, prévoient les cas où des procès peuvent avoir lieu à huis clos. En outre, le droit international permet d'exclure le public et la presse de la totalité ou d'une partie d'un procès pour des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public, ou encore pour des raisons de moralité ou lorsque le tribunal estime que toute

publicité serait contraire à l'intérêt de la justice. La décision du tribunal éthiopien — à savoir celle de tenir le procès des trois accusés à huis clos — est tout à fait conforme à l'article 20 de la Constitution éthiopienne de même qu'aux normes du droit international. Par conséquent, ma délégation juge scandaleuse et inacceptable l'allusion qui est faite dans la déclaration soudanaise au procès des trois terroristes reconnus coupables du crime qu'ils ont commis.

Enfin, nous demandons instamment au Gouvernement du Soudan de cesser de parrainer le terrorisme international et de rejoindre les rangs des pays respectueux du droit international. Nous demandons aussi au Soudan de remettre les trois suspects à l'Éthiopie et de manifester sa volonté d'oeuvrer pour une authentique coopération économique et politique régionale afin de garantir un avenir meilleur aux peuples de l'ensemble de la région.

M. Eltinay (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Dans sa déclaration de ce matin devant l'Assemblée générale, le Ministre des relations extérieures du Soudan a appelé à la coopération, à la solidarité et au rejet de la confrontation. Il a dénoncé les conflits armés entre les États et demandé le respect de la souveraineté des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, conformément aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies.

Nous n'avions pas l'intention d'user de notre droit de réponse, mais les entorses à la vérité et aux faits dans les déclarations des représentants de l'Éthiopie et de l'Érythrée cet après-midi nous obligent à le faire.

Les calomnies du représentant de l'Érythrée nous ramènent à l'époque de la guerre froide. Je commencerai par lui poser une question : Quand l'Érythrée a-t-elle acquis son indépendance? Comment expliquer ses allégations selon lesquelles le Soudan a commencé sa politique d'agression à l'égard de l'Érythrée dès 1989, alors que tous ceux qui ont le sens de la gratitude savent bien que le Soudan fournit un appui sans réserve au peuple érythréen depuis plus de 30 ans? Bien plus, nous avons aidé le Gouvernement actuel de l'Érythrée à organiser le référendum sur l'autodétermination de l'Érythrée, qui a mené à son indépendance en 1993. Cette assistance, nous la fournissons au peuple frère de l'Érythrée sans attendre de rétribution car nous la considérons comme un devoir fraternel.

Je n'ai peut-être pas besoin de souligner les tentatives de marchandage auxquelles a donné lieu la question des réfugiés que le Soudan héberge depuis plus de trois décennies et dont certains ont acquis la nationalité soudanaise. Ils

ont partagé le pain et le sel avec le peuple soudanais et se sont complètement intégrés à la société soudanaise. Ai-je besoin de rappeler à cette auguste Assemblée qu'après avoir acquis son indépendance, l'Érythrée a refusé le retour de ses citoyens dans leurs foyers sous prétexte qu'elle n'a pas l'infrastructure nécessaire pour les absorber? C'est là un fait que n'ignore pas le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'Érythrée ne peut évidemment pas reconnaître devant vous qu'elle pose des conditions au retour des seuls réfugiés membres du Front populaire de libération de l'Érythrée, à l'exclusion de tous autres, ce qui est une violation flagrante de toutes les normes et règles régissant le statut de réfugié.

La communauté internationale a adopté les principes de la Charte et les règles du droit international pour la conduite des relations internationales. Tout acte contrevenant à ces règles et principes est jugé non civilisé et inacceptable. Que pense l'Assemblée du comportement du chef de l'État érythréen qui a annoncé, le 10 mai 1996, à la communauté internationale et aux médias du monde entier, dont la BBC et *The Economist*, le journal britannique, son intention d'apporter un appui armé illimité à l'opposition soudanaise dans le but de renverser le Gouvernement du Soudan?

Que pense l'Assemblée générale d'un État qui livre l'ambassade d'un État voisin à l'opposition armée de ce pays? Est-ce là le comportement d'États civilisés? N'est-ce pas, plutôt, un comportement qui menace la paix et la sécurité internationales? Je voudrais rappeler que le Soudan a porté depuis peu à la connaissance du Conseil de sécurité que l'Érythrée avait lancé des troupes à l'attaque de citoyens soudanais désarmés dans l'est du pays, causant des massacres et des destructions de propriétés, de ponts et de structures essentielles dans la région même qui a donné refuge aux actuels dirigeants de l'Érythrée durant plus de 17 ans.

Ceux-là même qui lancent aujourd'hui toutes sortes d'allégations mensongères répétées à l'encontre du Soudan, dans les déclarations de leurs délégations aussi bien à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qu'à l'ONU. Est-ce ainsi qu'ils démontrent leur reconnaissance envers un pays qui leur a toujours fourni un appui sans limites? Ils montrent au monde entier qu'ils sont l'ingratitude personnifiée et donnent un exemple frappant de «l'obligé qui mord la main de son bienfaiteur». C'est uniquement en écoutant la voix de la sagesse et en répondant positivement aux efforts du Soudan pour normaliser les relations entre les

deux pays qu'on parviendra à établir des relations stables de bon voisinage. Pour l'Érythrée, poursuivre sa campagne mensongère contre le Soudan déboucherait sur une impasse et ne saurait mener à une coopération réelle entre eux dans l'intérêt de leurs deux peuples et des autres peuples de la région.

Quant aux observations du représentant de l'Éthiopie, je voudrais dire devant l'Assemblée que les relations de mon pays avec l'Éthiopie étaient bonnes et parfaitement normales avant le regrettable attentat contre la vie du Président égyptien, que le Soudan a été le premier à condamner. Nos relations sont demeurées normales durant les 30 jours — et même plus — qui ont suivi cette tentative d'assassinat. Après quoi, nous avons assisté avec étonnement à la transformation dramatique du comportement de l'Éthiopie, qui a commencé à porter des accusations contre le Soudan. L'Éthiopie prétend qu'elle a formulé ces accusations en se basant sur les dépositions des inculpés qu'elle détenait et qu'elle avait jugés dernièrement à huis clos, tandis que les résolutions du Conseil de sécurité, de l'aveu même de la délégation éthiopienne, s'appuyaient sur les dires, ou allégations, de l'Éthiopie quant aux prétendus aveux et témoignages desdits inculpés.

J'estime avoir le droit de poser les questions suivantes : le Soudan, accusé à tort sur les dires, spécifiquement, de personnes en détention, n'a-t-il pas le droit de prendre connaissance des dépositions de ces détenus qui l'inculpent? La communauté internationale, qui suit le déroulement de la série de sanctions, accusations et condamnations dont le Soudan est l'objet de la part du Conseil de sécurité — qui, lui, s'appuie sur les dires de l'Éthiopie condamnant le Soudan sur le témoignage de ces détenus — n'a-t-elle pas le droit d'obtenir ces dépositions? J'estime que ces ques-

tions sont légitimes, comme n'a cessé de le souligner la déclaration de mon ministre des relations extérieures.

Nous sommes convaincus que la mention, par le représentant de l'Éthiopie, de l'existence de solides preuves et de documents contre le Soudan, est dénuée de tout fondement. Le Conseil de sécurité n'a jamais eu la moindre preuve de la véracité des allégations de l'Éthiopie.

L'autre question que je souhaiterais poser au représentant de l'Éthiopie est la suivante : Le Soudan, qui a apporté et continue d'apporter tout son appui à l'Éthiopie, y compris la prévention de tout acte d'agression contre elle à partir du territoire soudanais, n'est-il pas en droit de s'attendre à la coopération de l'Éthiopie ou du moins à l'échange d'informations qu'il lui réclame pour faire ressortir la vérité au sujet des suspects qui, selon l'Éthiopie, se trouveraient au Soudan, et qu'elle a demandé à ce dernier — en conformité avec la résolution du 19 décembre 1995 du mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour le règlement des conflits — de rechercher, de détenir et de lui livrer?

Le président assume à nouveau la présidence.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres que le point 15 b) de l'ordre du jour intitulé «Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social» sera examinée dans la matinée du jeudi 31 octobre 1996.

La séance est levée à 18 heures.